

bonjour

La météo

Ensoleillé, moins 20C.

Page A 2

La Quotidienne

Dans l'ordre: 5-1-2

Hockey

Canadien 5 Colorado 2
Roberval 4 La Baie 4

IL RESTE

8

JOURS



EQUIPEMENT

DE RESTAURANT

NEUF OU USAGE

543-4441

J.-W. Picard Ltée

81, Jacques-Cartier ouest

Chicoutimi

Achat de Pétrofina

Le contribuable pourrait écopper

OTTAWA (PC) — Pour aider à financer le rachat de Pétrofina par Pétro-Canada, le gouverne-

ment fédéral pourrait imposer une nouvelle taxe sur les produits pétroliers, qui serait bien

inférieure à 3 cents le litre, a déclaré mardi le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen.

Bruxelles la nouvelle du rachat de sa filiale canadienne.

C'était prévu

C'est au mois d'octobre, au moment de l'annonce du programme énergétique national, qu'il avait été question, pour la première fois, de la possibilité d'une nouvelle taxe.

Depuis, on laissait entendre dans les milieux officiels que, selon les coûts de rachat, la taxe en question pourrait représenter l'équivalent de \$4 le baril.

Selon M. MacEachen, il est encore trop tôt pour déterminer le niveau de la nouvelle taxe, ou les produits pétroliers ou gaziers auxquels elle s'appliquerait.

Cela dépendra, dit-il, du rapport final entre les fonds empruntés et ceux avancés par le gouvernement.

La question avait été soulevée aux Communes par M. Ian Waddell, expert énergétique du Nouveau parti démocratique, qui a invité le gouvernement à rechercher autant de multinationales que possible.

Pétrofina est la 18ème en importance des grandes compagnies pétrolières au Canada.



Allan MacEachen

S'adressant aux journalistes, le ministre a dit que ce serait une "extraordinaire surestimation" de prétendre que la taxe en question ferait monter de \$4 le prix du baril de pétrole.

Pour chaque dollar d'augmentation dans le prix d'un baril de pétrole, le prix de l'essence ou de l'huile à chauffage augmente de 8-10ème de cent.

M. MacEachen avait déjà confirmé aux Communes que le gouvernement introduirait une nouvelle taxe sur certains produits pétroliers pour financer la part du fédéral dans le rachat de Pétrofina au prix de \$1.46 milliard.

Mardi, la société Pétrofina SA de Belgique annonçait à

Le gouvernement fédéral avait alors promis que Pétro-Canada rachèterait une ou plusieurs sociétés pétrolières multinationales opérant au Canada, dans le cadre de la politique visant à accélérer la canadienisation du secteur énergétique.

Les fonds nécessaires à cet effet devaient venir, disait-on, d'emprunts contractés à l'étranger et d'une taxe spéciale sur la consommation de pétrole et de gaz au Canada.

Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

8e année No 99

Mercredi 4 février 1981

36 pages

LA COPIE 30¢ AU COMPTOIR

ALARMES

SECURITE SAG LAC SEULE ET UNIQUE STATION CENTRALE D'ALARME VOL DANS LA REGION APPROUVEE PAR ULIC ALMA 662-2063 CHICOUTIMI: 545-4006

la région

Opposition

S'opposant avec férocité au retrait du droit de grève dans le secteur hospitalier qu'il soit proposé par le Parti libéral ou le PQ, Louis Laberge estime que les médecins sont beaucoup plus responsables des abus qui y surviennent que ne le sont les travailleurs syndiqués.

Page A 3

le canada

Petro-Canada

Le ministre fédéral de l'Energie Marc Lalonde a annoncé hier aux journalistes que la Société d'Etat, en concluant un accord de \$1,46 milliard avec Pétrofina SA de Bruxelles, a passé "un bon marché au nom de tous les Canadiens".

Page A 12

Nouveau record

La balance commerciale canadienne a atteint en 1980 un nouveau record de près de \$8 milliards.

Page B 7

le monde

Position britannique

Avec une légère variante, Margaret Thatcher a répété que la demande d'Ottawa de rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique doit être traitée avec célérité et en accord avec les précédents et la loi.

Page A 12

Danger de la vasectomie

La vasectomie accélère le durcissement des artères et provoque des maladies cardiaques chez les sines.

Page C 12

sommaire

— Annonces classées	C 10
— Bandes dessinées	C 2
— Bourse	B 8
— Bridge	C 2
— Cinéma	A 9
— Décès	C 11
— Finances	B 7
— Horoscope	C 2
— Mots croisés	C 2
— Mot mystère	C 2
— Sports	B 1
— Télévision	A P

Pour nous rejoindre

Publicité	- 545-4474
Rédaction	- 545-4480
Abonnement	- 545-4664
Annonces classées	- 545-4895



JOUE CONTRE JOUE — Hammy, un hamster, et Red, un gros setter irlandais sont des amis de longue date qui ne se quittent jamais au grand plaisir de leur maîtresse Katherine Johnstone, quatre ans, de Markham en Ontario.

Confirmé par Claude Vaillancourt

Ecoute électronique à l'Assemblée nationale

QUEBEC (PC) — Des fonctionnaires de l'Assemblée nationale ont eu recours à l'écoute électronique pour établir une preuve contre deux employés ayant fait l'objet de plaintes. C'est ce qu'a confirmé hier le président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt.

L'emploi de l'écoute électronique est sévèrement régi par le Code criminel et la police ne peut y recourir qu'après avoir obtenu la permission d'un juge.

A la suite de cet incident, le président de l'Assemblée nationale a fait émettre une directive défendant au personnel de se servir de l'équipement à d'autres fins qu'à la transmission des débats de l'assemblée et ordonnant la destruction des bobines obtenues sans autorisation.

Les bobines obtenues par écoute électronique, ont servi de preuve lors d'une enquête administrative portant sur trois plaintes portées par affidavits contre l'animateur Richard Thibault et le réalisateur Marcel Beauchesne, fonctionnaires au service de la Radiotélévision des débats à l'Assemblée nationale.

Bien que le rapport de l'enquête ait recommandé le congédiement des deux hommes, ni l'un ni l'autre n'a été mis à pied. La seule mesure disciplinaire prise a été la suspension de M. Beauchesne pour deux semaines.

Les deux employés auraient été accusés d'avoir incité les

techniciens à faire de mauvaises images des débats dans le but de nuire à la direction actuelle de la radiotélédiffusion.

Tous ces faits ressortent clairement dans une série de lettres dont La Presse Canadienne a obtenu copie.

Le 23 janvier, dans une lettre à Me René Blondin, M. Thibault affirme que le directeur du service du personnel Mario Trudel lui aurait confirmé l'existence de bandes obtenues par écoute électronique. M. Thibault rappelle à Me Blondin que le Code pénal stipule que des renseignements ainsi obtenus ne peuvent être admis en preuve.

Même si, dans son cas, les conclusions et les recommandations de l'enquête n'ont pas été retenues par Me Blondin, M. Thibault s'inquiète du fait que le rapport de cette enquête restera dans son dossier personnel et pourra lui causer un préjudice.

Le 30 janvier, M. Thibault écrit au président de l'Assemblée nationale (M. Claude Vaillancourt) pour se plaindre du fait que le rapport de l'enquête ait filtré dans la presse et que le quotidien Le Soleil, de Québec, en ait publié des extraits ainsi qu'une déclaration de M. Trudel sur l'affaire, contrairement à une promesse que lui aurait faite Me Blondin de ne pas ébruiter le tout.

Le 2 février, dans une lettre à Me Blondin, M. Vaillancourt a demandé que ces bobines soient

détruites puisqu'elles "auraient servi à l'enregistrement de conversations dites privées" et que cette destruction lui soit confirmée.

Il lui demande aussi de faire tenir au directeur du département de la Radiotélédiffusion des débats, Marcel Rheault le texte d'une directive, dont il a déjà copie et qu'il devra émettre à l'intention de son personnel.

Cette directive devra "indiquer très clairement que l'appareil électronique mis à la disposition du personnel de la radiotélévision des débats" doit "servir exclusivement à l'accomplissement du mandat qui a été confié au mois d'avril 1978 par un vote de l'Assemblée nationale du Québec à savoir, la retransmission télévisée des débats parlementaires.

La directive, ajoute M. Vaillancourt, devra "indiquer également que toute autre utilisation que celle mentionnée est interdite".

Le même jour, Me Blondin a informé le président que M. Trudel venait de lui confirmer que les bobines avaient été détruites dès le 19 janvier. Il ajoutait que le brouillon de directive avait été remis, le 15 janvier dernier, à M. Rheault qui venait tout juste de l'afficher.

Rien dans la lettre de M. Vaillancourt ou dans celle de Me Blondin n'indiquait cependant qu'on se rendra à la demande de M. Thibault et que le rapport de l'enquête administrative sera enlevé de son dossier.

Abitibi-Price

Des rumeurs lancées comme un ballon

CHICOUTIMI (AB) — A la veille d'une possible reprise des discussions visant au règlement du protocole de retour au travail, les rumeurs voulant que la compagnie Abitibi-Price en appelle de la décision du commissaire du travail Conrad Rochette sur la question des quatre congédiements allaient bon train, hier au ministère du Travail.

Des rumeurs qui peuvent ressembler à un "ballon", le ministre tentant ainsi de connaître les intentions de l'entreprise, qui n'a toujours pas pris officiellement position sur la question. Mais hier, le porte-parole de la compagnie les niait catégoriquement en précisant que la décision n'avait pas encore été arrêtée.

Pour sa part, le porte-parole du ministère du Travail disait espérer que la compagnie ne pose pas un tel geste, "même si des rumeurs

circulent à cet effet. Si la compagnie en appelle de la décision, on espère qu'elle ne portera pas l'odieuse de retarder le retour au travail de ses employés", précisait Mme Bellierve. Reste à savoir si les syndiqués voudront retourner au travail, si la compagnie conteste la décision du commissaire Rochette.

Elle affirmait par ailleurs que la personne-ressource du ministère du Travail, M. Jacques Fortin avait convoqué le principal négociateur de la compagnie pour cet après-midi, à 14h00. Du côté patronal, on affirmait que Me Bessette n'avait pas été convoqué puisqu'il est à Toronto et qu'il n'y aurait pas de rencontre. Le ministère a toutefois rétorqué que la compagnie avait bel et bien été convoquée.

M. Fortin devrait par ailleurs rencontrer les dirigeants syndicaux, dès jeudi, à Jonquière.

Alcan

Salaires haussés de 45.6% d'ici 83

CHICOUTIMI — La réouverture du contrat de travail des 6.000 employés de l'Alcan, membres de la FSSA leur permettra de toucher des augmentations de salaires importantes qui si on se réfère au salaire moyen, atteignent 31.5 pour cent pour un contrat qui sera toutefois prolongé de 15 mois et expirant en décembre 1983. Cette augmentation s'ajoute à la hausse de 14.1 pour cent d'augmentation déjà négociée et prévue d'ici septembre 1982.

Globalement, en incluant l'extension de 15 mois une somme de \$96 millions additionnels seront versés aux employés de l'Alcan avec cette réouverture de la convention collective et qui s'ajoutent aux \$123 millions déjà obtenus en septembre 1979.

Les syndiqués prendront connaissance ce soir de tous les détails de cette réouverture, négociée par leurs dirigeants syndicaux au cours des dernières semaines. Ils voteront dès jeudi soir.

Le Quotidien a obtenu ces informations de source généralement bien informée. Hier soir, la FSSA distribuait aux journalistes des documents révélant tout le conte-

nu de l'entente, mais on soumettait les représentants de la presse à ne pas en dévoiler la teneur avant demain soir. Plusieurs journalistes ont refusé de prendre connaissance des documents, préférant ainsi travailler plus librement.

En terme concret, les augmentations négociées signifient que le salaire moyen qui se situe actuellement à \$9.59 l'heure atteindra \$14.86 à la fin du contrat. Ainsi, l'augmentation de salaire de \$1.57 prévue d'ici septembre 1982, s'ajoute une somme de \$3.70 l'heure pour un contrat qui expirera 15 mois plus tard.

Par exemple, le journalier qui touche actuellement \$8.43 l'heure verra sa rémunération passer à \$13.15 en septembre 1983. S'il n'y avait pas eu de réouverture, il aurait touché une augmentation de \$1.42 l'heure d'ici septembre 1982. La réouverture lui permet donc d'obtenir \$3.25 supplémentaires avec un contrat extensionné de 15 mois. On note toutefois que la plus grosse partie des augmentations sera concédée à compter de septembre 1982. En 1981, il touchera \$1.89 de plus, la différence de \$2.83 étant échelonnée de l'automne 82 à 83.



Champignons dangereux

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Santé a demandé à tous les Canadiens qui ont acheté des boîtes de champignons "Ma Ling" de les retourner, parce qu'ils peuvent être contaminés. Ces boîtes de conserve, qui viennent de la Chine, sont distribuées par Gangle Trading, de Vancouver, et Can-East, de Montréal.

Deux cas de maladie ont été reliés à ces champignons, à cause d'un défaut dans la boîte de conserve.

prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions du temps au Québec pour la journée de mercredi et aperçu pour jeudi.

Une crête de haute pression qui soutient un dôme d'air très froid recouvre le Québec. A l'arrière de cette crête, de l'air moins froid adoucirait le temps sur l'ouest du territoire demain et sera accompagné d'un accroissement de la nébulosité.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé, max. moins 20. Jeudi: beau et moins froid.

LAC-ST-JEAN, SAGUENAY, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé et quelques passages nuageux, max. moins 20. Jeudi: beau et moins froid.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: ensoleillé et passages nuageux, quelques flocons, max. moins 15. Jeudi: beau et très froid.

Gaspé: ensoleillé et quelques passages nuageux, vent modéré, max. moins 15. Jeudi: beau et très froid.

aujourd'hui

Mercredi 4 février 1981, 35ème jour de l'année.

Principaux anniversaires historiques:

- 1779 — Chahpour Bakhtiar, chef du gouvernement iranien, annonce qu'il fera arrêter l'ayatollah Khomeiny si le gouvernement musulman provisoire qu'il a constitué tente de prendre le pouvoir.
- 1977 — Selon les services de renseignements américains, les Etats-Unis et l'Union soviétique essaient de mettre au point des faisceaux à haute énergie, capables de détruire des missiles en vol.
- 1972 — La Grande-Bretagne et neuf autres pays reconnaissent l'indépendance de l'ex-Pakistan oriental sous le nom de Bangla-Desh.
- 1969 — Liao Ho-Shu, chargé d'affaires de Chine aux Pays-Bas, arrive aux Etats-Unis et demande droit d'asile.
- 1968 — Un avion japonais s'abîme dans la baie de Tokyo: 133 morts.
- 1962 — Les forces françaises en Algérie sont mises en état d'alerte à la suite de menaces de troubles de la part de Français opposés à l'indépendance.
- 1961 — Début des activités terroristes en Angola, colonie portugaise.
- 1948 — Ceylan devient autonome dans le cadre du Commonwealth britannique.
- 1938 — Hitler prend la direction du ministère de la Guerre et nomme Joachim von Ribbentrop ministre des Affaires étrangères.
- 1923 — Echec de la conférence de Lausanne sur le Proche-Orient à la suite du refus turc d'accepter le plan prévu.
- 1915 — Les Turcs sont délogés des rives du canal de Suez.
- 1899 — Les Philippins, qui n'ont pas obtenu l'indépendance, se soulèvent contre les Etats-Unis.
- 1783 — Fin des hostilités entre les Etats-Unis et l'Angleterre.
- 1536 — Le roi de France François 1er occupe la Savoie et prend Turin. Il signe aussi une alliance avec le sultan turc Soliman 1er.

Ils sont nés un 4 février:

- L'homme d'Etat allemand Friedrich Ebert (1871-1925).
- Le pionnier américain de l'aviation Charles Lindbergh (1902-1974).
- L'actrice Ida Lupino (1918).

Fourrures

Arrestation de deux présumés voleurs de...

CHICOUTIMI (MR) — L'enquête entreprise dans le but de démasquer les cambrioleurs de Faucher et Bergeron Fourrures a mené à l'arrestation de deux présumés voleurs de... camions-campeurs, évalués à plus de \$200,000.

Et six de ces véhicules ont été retrouvés à des endroits aussi éparpillés que Fort Lauderdale, Syracuse et Savannah aux Etats-Unis, et Calgary et Shawinigan au Canada.

Un récidiviste de Jonquière, ainsi qu'un autre de Shawinigan seraient impliqués. L'un d'eux est actuellement détenu, alors que

l'autre a été mis en liberté provisoire en attendant de subir son procès, à Trois-Rivières. Le prévenu originaire de Jonquière faisait notamment l'objet de recherches de la part des policiers de sa localité, et de ceux d'Alma.

C'est le Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec à Chicoutimi qui avait pris en main l'enquête relative au vol commis chez le fourreur de Place du Royaume, où le vol avait atteint les \$100,000. Les policiers du Cap de la Madeleine et de Shawinigan ont également contribué à ces arrestations.

Cambriolages

Le prévenu écope de six mois de prison

CHICOUTIMI (MR) — Auteur de quatre cambriolages dans une période où il était sous le coup d'une ordonnance de probation, Daniel Desbiens, originaire de Saint-Honoré, a écopé de six mois de

prison, hier, devant le juge Edmond Savard, de la Cour des sessions de Chicoutimi.

Le magistrat n'a guère goûté le fait que Desbiens s'en est notamment pris à une résidence privée, et a décidé de sévir

malgré les arguments de la défense. Le prévenu, Me Louis-Charles Fournier, selon qui l'individu occupe maintenant un emploi, a été pris en charge par sa famille, et est en voie de réhabilitation.

Bateau-croisière

Fortin prêt à discuter avec les responsables

par Laurent Tremblay

DOLBEAU — "Robert Fortin a toujours été le pivot central pour le tour du Lac en bateau et j'ai l'impression que l'on va se ressaisir".

C'est ce qu'indiquait, hier midi, M. Gabriel Fortin, d'Alma, au dîner mensuel

de la Caisse d'entraide économique Dolbeau-Mistassini qui se tenait au motel La Diligence.

Le conférencier a déclaré que dans ce dossier il y avait quelque chose d'important pour Robert. Il a affirmé être toujours prêt à discuter de nouveau avec des

personnes responsables et au courant mais que l'on ne se tiendra plus "la balle sur la place publique".

Le maire d'Alma devait faire certaines mises au point sur tout ce qui se dit présentement affirmant que c'était "hypothétique". "Il n'y a rien d'arrêté sur le va-et-vient, a-t-il dit. On nous charrie un peu partout et c'est malheureux".

Après avoir mentionné certains projets touristiques mis de l'avant par Alma qui n'ont pas fonctionné, M. Fortin s'est dit convaincu qu'avec ce bateau-croisière, sa municipalité apportera quelque chose de valable sur le plan touristique régional. Il a déclaré que cette infrastructure allait rentabiliser les autres organisations déjà en place.

Débat sur l'énergie

ALAM (BM) — A l'aube des années quatre-vingts, au moment où il faut prendre d'importantes décisions, il est grand temps que s'engage, au Québec, un vaste débat public sur l'énergie n'impliquant pas seulement les spécialistes mais aussi la population en général.

La nécessité d'un tel débat, le Front commun pour un débat public sur l'énergie, qui regroupe quelque 80 organismes, entend la démontrer en organisant un colloque d'une semaine qui aura lieu à l'Université du Québec à Montréal, du 16 au 22 février, et dont le thème sera "Bilan de l'information énergétique au Québec".

Un porte-parole du Front, Hélène Giganc, est venu dévoiler le programme de ce colloque, hier après-midi à Alma. Selon elle, ce colloque se veut avant tout un forum ouvert qui, on l'espère, sera l'annonce d'un débat public sur l'énergie.

Projections de films (pas moins d'une cinquantaine), débats, soirées, rencontres, conférences et ateliers marqueront les sept jours de ce colloque auquel participeront, entre autres personnes, MM. Yves Be-

rubé et Pierre Fortin, respectivement ministre québécois de l'Énergie et critique en matière d'énergie du Parti libéral; Ralph Nader, avocat et défenseur américain des droits des consommateurs; Michel Jurdat, économiste de l'Université Laval; Solange Vincent, des Amis de la terre; ainsi que plusieurs autres personnes de près ou de loin au domaine de l'énergie.

Quatre organismes de la région sont membres du Front commun: les comités locaux d'environnement d'Alma et de Saint-Félicien, le Comité régional de l'environnement et le Comité pour la protection de l'Ashuapmouchouan. Un porte-parole de ce dernier organisme, Denis Trottier, prendra d'ailleurs la parole le samedi 21 février à 10h00, afin de donner le point de vue du Comité pour le projet d'Hydro-Québec d'aménagement de la rivière Ashuapmouchouan.

Plusieurs organismes gouvernementaux ou privés contribuent au financement du colloque; pour le rendre le plus accessible possible, le prix d'admission a été fixé à \$5 et ce, pour l'ensemble des activités prévues au programme.

Télé communautaire

Inauguration des nouveaux locaux

VILLE DE LA BAIE (GL) — Pour la première fois de son existence, la télévision communautaire de Ville de La Baie a un local permanent et fonctionnel.

Hier, les responsables de ce service ont inauguré ce local situé sur la rue Mathieu à Ville de La Baie. On voulait du même coup sensibiliser la population à l'importance d'une télévision communautaire dans le secteur de Ville de La Baie.

La nouvelle bâtisse comprend

deux studios pour la production, une salle d'archives et un centre de documentation.

Actuellement, la télévision communautaire a un budget de \$65,000 et fournit du travail à six employés permanents.

Pour le responsable Donat Boudreau l'objectif pour 1981 est d'atteindre un rythme de croisière et augmenter le budget à plus de \$100,000 afin d'être en mesure de fournir de meilleurs services aux auditeurs.



CLSC — De gauche à droite, MM. Gilles Dufault, directeur général du CRSSS, Jacques Brassard, député de Lac-Saint-Jean, et Raymond Maltais, président du conseil d'administration du nouveau CLSC. (Photo Karl Tremblay)

CLSC Lac-Saint-Jean-Est

Tout est fin prêt pour l'ouverture prochaine

par Benoit Munger

ALMA — Un conseil d'administration a été formé, le budget de fonctionnement approuvé et le directeur général choisi: le Centre local de services communautaires (CLSC) Lac-Saint-Jean-Est, dont le siège social sera à Alma, vient de voir le jour et ouvrira probablement ses portes au mois de mai.

C'est ce qu'ont annoncé, hier à l'Hôtel-Dieu d'Alma au cours d'une conférence de presse, le président du conseil d'administration de ce nouveau CLSC, M. Raymond Maltais, ainsi que les dirigeants du CRSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, MM. Gilles Dufault et Michel Lemay. Une vingtaine de personnes, dont plusieurs maires des municipalités rurales de Lac-Saint-Jean-Est, assistaient à cette conférence de presse.

Outre M. Maltais, qui demeure à Métabetchouan, le conseil d'administration est formé de huit autres personnes dont trois sont d'Alma,

les autres provenant de diverses municipalités de la circonscription. Mmes Carole Boivin, d'Alma, et Marie-Côté-Simard, de Saint-Nazaire, sont respectivement vice-présidente et secrétaire de ce conseil d'administration dont les membres ne sont que provisoires en attendant les élections qui doivent avoir lieu plus tard.

Le budget de fonctionnement du CLSC Lac-Saint-Jean-Est a été fixé, pour la première année à \$160,000, ce qui est assez peu si l'on considère qu'à Saint-Félicien et Chicoutimi, les CLSC disposent de budgets de fonctionnement de \$1 million. Il faut cependant préciser que le budget du CLSC Lac-Saint-Jean-Est augmentera à mesure que seront transférés les budgets attachés à certains services actuellement dispensés par d'autres établissements du réseau des Affaires sociales.

C'est ainsi, par exemple, que les services de soins à domicile, actuellement donnés à l'hôpital d'Alma, tomberont

sous la responsabilité du CLSC qui disposera alors du budget d'environ \$350,000 affecté à ces services. D'autre part, un budget annuel de \$10,000, pour la location de locaux, et un montant fixe de \$19,000, pour l'achat d'équipement, ont été accordés.

Le siège social de ce CLSC sera situé à Alma, dans un édifice loué qui est encore à trouver; deux points de services, l'un dans le secteur sud et l'autre dans le secteur nord, seront installés. Le conseil d'administration devra désigner les deux municipalités qui recevront ces sous-bureaux.

Le directeur général choisi pour diriger le CLSC Lac-Saint-Jean-Est est M. Jacques Lévesque, qui occupe actuellement un poste semblable à Châpays. Il devrait entrer en fonction vers la fin mars. Le personnel administratif devra être constitué d'environ cinq personnes: à ce noyau, viendront s'ajouter les professionnels qui dispenseront les divers services, soit une possibilité de 30 personnes.

Cours d'éducation sexuelle intégré au programme scolaire

ALMA (BM) — La direction des services éducatifs de la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean mettra bientôt en marche le processus visant à intégrer au programme scolaire des cours d'éducation sexuelle et ce dans les meilleurs délais.

C'est ce qu'a indiqué, hier matin au cours d'une conférence de presse, le directeur général de la CSR, M. Jean-Claude Lindsay, qui a précisé qu'un document du Conseil supérieur de l'éducation et de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec intitulé "L'éducation sexuelle dans les écoles: une éducation à l'amour" allait servir de base à la mise sur pied de ces cours.

D'autre part, le Conseil de la zone pastorale de l'est du Lac-Saint-Jean, qui

comprend 19 paroisses situées entre Sainte-Monique et Desbiens, approuve, dans une résolution adoptée le 26 janvier, le document en question et insiste "pour qu'une éducation aux valeurs en accord avec la vision chrétienne de l'homme et de la sexualité soit intégrée au programme scolaire, dès septembre 1981".

Sans promettre formellement les cours d'éducation sexuelle pour septembre prochain, M. Lindsay a tout de même indiqué que le processus d'élaboration de ces cours sera bientôt mis en marche.

Au préalable, la commission scolaire, a-t-il précisé, doit procéder à une vaste consultation auprès des divers intervenants, comités d'écoles, parents, etc...

Dans son document, publié en mai 1980, la FGSCQ se dit "en faveur de l'éducation sexuelle dans les écoles dans le sens d'une éducation à l'amour", donne à l'école un rôle de complémentarité avec la famille et préconise la formation, dans les écoles, d'équipes multidisciplinaires responsables de l'éducation sexuelle.

Immobilisation

Le budget d'immobilisation de la CSR pour l'année 1981, au montant de \$202,439, a été approuvé par le ministère de l'Éducation. Un montant de \$85,000 sera consacré aux ateliers d'enseignement professionnel tandis que \$60,000 seront dépensés pour apporter des améliorations à divers locaux.

La politique linguistique du PLQ est trop généreuse

MONTREAL (PC) — La politique linguistique proposée par le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, est excessivement généreuse pour les non-francophones et pourrait coûter aux libéraux un bon nombre de comtés lors de la prochaine élection a souligné, hier, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Le ministre a par ailleurs laissé entendre que certains libéraux du Québec, qui seraient plus en contact avec la réalité montréalaise, pensent que les propositions du PLQ vont trop loin et tentent même de les atténuer. "Mais je ne crois

pas, a-t-il dit, qu'ils seront capables de persuader M. Ryan parce qu'il n'a jamais été capable de se faire persuader de quelque chose par qui que ce soit."

M. Laurin, le parain de la Loi 101, a indiqué aux journalistes qu'il préférerait l'approche du député libéral de Maison-Neuve, M. Georges Lalande, considéré comme étant le critique libéral en matière d'éducation.

M. Lalande a proposé, récemment, que le Québec ne garantisse l'éducation en anglais qu'aux citoyens canadiens dont la langue maternelle est l'anglais. La position du PLQ

par contre propose l'éducation anglaise à tous ceux dont la langue maternelle est l'anglais, sans considération de la citoyenneté.

Plus tôt, M. Laurin avait rappelé aux administrateurs des universités que la province n'avait plus les moyens de financer ces établissements de haut savoir au rythme actuel.

Il a indiqué que les universités devront faire des choix quant aux programmes qu'elles veulent poursuivre et ceux qu'elles devront abandonner.

Marcel Quenneville O.D.
OPTOMETRISTE
VERRES DE CONTACT
2 BUREAUX
1515, Rue de la Capitale
543-4363
CENTRE CLINIQUE
D'ARVIDA
872, rue Émile Arvida
548-4663

Les employés fatigués de jouer à l'autruche

Requête de mise en faillite contre Radio CKPB Ltée

CHICOUTIMI (AB) — Assez, c'est assez! Déterminés, excédés et fatigués de jouer à l'autruche face à un employeur qu'ils qualifient "d'aventurier", et qu'ils estiment non-solvable les 14 employés de la station radiophonique CKPB et leur syndicat CSN viennent de déposer une requête de mise en faillite contre Radio CKPB Limitée fermée depuis quelques semaines.

Quoique ce geste ne constitue pas un précédent dans les annales syndicales québécoises, il n'a été utilisé que très rarement et pour la première fois dans la

région. Le syndicat et 14 de ses membres visent à récupérer des sommes totalisant \$92,700 à lesquelles pourraient s'ajouter des réclamations additionnelles de \$20,000 au cours des prochains jours. On cherche ainsi à récupérer les salaires, les indemnités de licenciement, les vacances et les argentés qu'aurait dû verser l'employeur en fonction des préavis de mise à pied prévus à la convention collective.

Sans en préciser la teneur exacte, le syndicat affirme ne pas avoir fermé la porte à d'autres procédures.

Mais, d'ici le 16 février, d'autres événements risquent de survenir puisque divers intervenants peuvent s'opposer au geste du syndicat, dont Me Champagne lui-même principal actionnaire de la station. Interrogé hier sur ses intentions, le notaire affirmait qu'il s'opposera à la requête de mise en faillite du syndicat.

Visiblement choqué, il a par ailleurs affirmé que le syndicat ne visait qu'un objectif en agissant de la sorte, soit l'empêcher d'obtenir l'assentiment du CRTC

quant à la transaction relative à l'acquisition de la station radiophonique CJMT. Le CRTC étudiera publiquement le dossier le 3 mars prochain et Me Champagne croit que le geste posé par le syndicat "peut certainement lui nuire".

Il a par ailleurs précisé qu'une éventuelle mise en faillite de CKPB ne pourrait le toucher personnellement et qu'il conserverait ainsi son droit de pratique comme notaire contrairement aux affirmations faites hier en conférence de presse.

Par ailleurs, un spécialiste en la matière nous précisait que la requête du syndicat pourrait "avantager" CKPB qui n'aurait pas ainsi à déclarer faillite et à déboursier les frais qui en découlent.

Le syndicat estime pour sa part qu'il pourra ainsi récupérer les sommes dues. Conscients de la portée de leur geste et du fait qu'il puisse signifier non pas la disparition de la station mais une fermeture assez prolongée, les porte-parole syndicaux ont expliqué que le syndicat ne pouvait continuer à jouer à l'autruche, surtout après toutes les concessions qu'il a faites pour assurer la survie de la station. On sait que les syndiqués, après avoir élaboré un plan de relance en juin 1980 acceptaient de geler leur salaire pour une période d'un an, ce qui n'a pas empêché Me Champagne de fermer la station, sans avertir ses employés au préalable.

Quant aux rumeurs de vente de la station, elles courent toujours. Me Champagne ne les a pas niées. Il m'a même offert de l'acheter. Non merci, ça se dit bien...

Nouvelle loi sur la fiscalité municipale

Augmentation des dépenses de 20.6%

CHICOUTIMI (GL) — Pour la première année d'application de la nouvelle loi sur la fiscalité municipale, les municipalités du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont accru leurs dépenses de 20,6 pour cent sans que, dans l'ensemble, le fardeau fiscal du contribuable s'accroisse de façon significative.

C'est l'avis exprimé par le ministre des Affaires municipales hier lors d'une conférence de presse dont l'objet était de vulgariser la réforme fiscale mise de l'avant par le gouverne-

ment de M. René Lévesque. Le ministre Jacques Léonard affirme qu'il ne faut pas se surprendre de certaines augmentations de la taxe à l'échelle municipale car il faut toujours garder à l'esprit que le dollar normalisé qui appartenait aux commissions scolaires est disparu.

Pour la région administrative 02, les dépenses municipales étaient en 1979 de \$95,3 millions alors que les revenus de la taxe foncière au municipal et au scolaire atteignaient \$62,1

millions. En 1980, les dépenses se sont accrues de 20,6 pour cent tandis que les revenus de sources locales n'ont augmenté que de \$200,000 passant à \$62,3 millions.

Si en 1981 la plupart des contribuables subissent des augmentations de leur fardeau fiscal, le ministre se réfère aux deux derniers exercices financiers des municipalités et un taux d'inflation de 10 pour cent pour dire que dans l'ensemble, l'effort fiscal du citoyen a dimi-

nué de 1,9 pour cent.

Ressources

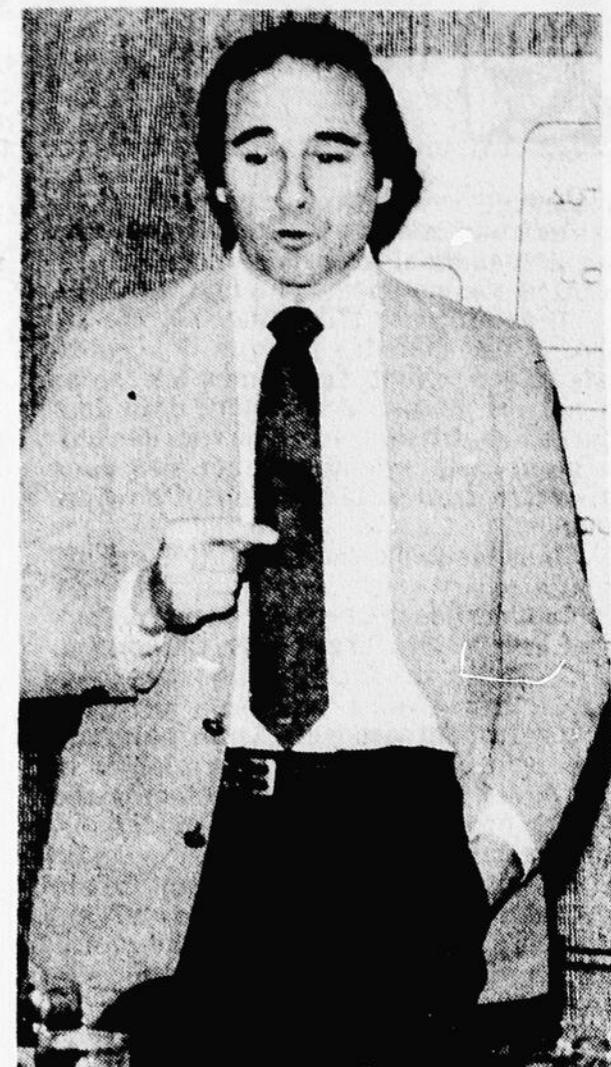
Avec la nouvelle loi sur la fiscalité municipale, les revenus de sources locales perçus par les municipalités représenteront en 1981, 92 pour cent de leurs recettes totales.

Pour le ministre Léonard, cette mesure permet d'accorder aux municipalités ce qu'elles exigent depuis 20 ans soit la quasi-totalité du champ foncier qui devient leur princi-

pal source de revenus.

Par ailleurs, le député de Laurentides-Labelle déclare que le gouvernement est maintenant un contribuable au niveau municipal. Ainsi, il verse \$200 millions aux municipalités du Québec en guise de taxes foncières, de taxes de service et de taxes d'affaires.

Enfin, le ministre des Affaires municipales souhaite que cette nouvelle législation incite les citoyens à s'occuper davantage de l'activité politique dans leur municipalité.



FISCALITE MUNICIPALE — Le ministre des Affaires municipales, Jacques Léonard a vanté les effets bénéfiques de la réforme fiscale pour tous les contribuables Québécois.

(Photo Réal Tremblay)



Louis Laberge

Abus dans le secteur hospitalier

Laberge pointe davantage du doigt les médecins

CHICOUTIMI (AB) — S'opposant avec ferocité au retrait du droit de grève dans le secteur hospitalier qu'il soit proposé par le Parti Libéral ou le PQ, le président de la FTQ, Louis Laberge estime que les médecins sont beaucoup plus responsables des abus qui surviennent que ne le sont les travailleurs syndiqués.

écouterant en temps de grève, c'est écoeurant 52 fins de semaine par année et pour 14 jours fériés", a-t-il rétorqué après avoir affirmé que si le gouvernement retirait le droit de grève, il devra venir rencontrer les travailleurs dans la rue.

alors qu'il était de passage dans la région. M. Laberge a affirmé que ses paroles avaient été mal interprétées par certains journalistes et qu'il n'avait jamais affirmé que la compagnie Abitibi-Price pourrait avoir des problèmes dans deux ans avec le SCTP si elle accordait des avantages supérieurs à la CSN dans le cadre des négociations.

Conférencier invité hier à l'UQAC, M. Laberge a vertement critiqué le comportement des médecins et l'échec du gouvernement péquiste quant à l'amélioration de la qualité des services dans les institutions de santé.

Réclamant toujours l'accès à l'accréditation multipatrimoniale, le leader syndical a par ailleurs soulevé les nombreuses difficultés que rencontrent les centrales syndicales pour s'organiser les travailleurs des PME. Disant comprendre les difficultés de ces entreprises, M. Laberge a expliqué qu'elles pourraient profiter d'un regroupement sectoriel, en se dotant de spécialistes négociateurs.

Voici donc les paroles exactes prononcées par M. Laberge, le 6 novembre et rapportées par la station CBJ: "... mettez-vous à la place de la compagnie. Est-ce que vous allez aller pour un groupe plus petit (CSN), tout de même, est-ce que vous allez briser le pattern que vous avez fait avec le gros groupe (SCTP)? Vous savez qu'il y aura des négociations et s'il fallait que la compagnie fasse ça rien qu'une fois, ça lui coûterait énormément cher la prochaine fois parce que les gens seraient probablement beaucoup moins tolérants".

Il a par ailleurs dressé un parallèle sur la situation qui prévaut dans les hôpitaux 52 fins de semaine par année et pendant les 14 journées fériées et chômées et les services essentiels offerts par la FTQ en cas de grève.

Il a par ailleurs fait état d'une situation "déplorable", se référant ainsi aux tentatives, de maraudage de la CSN contre des groupes déjà organisés. Il a par contre réussi à éviter un débat qui aurait pu l'incommoder quant le secrétaire du syndicat CSN des 800 grévistes de la papeterie Abitibi-Price, M. Gilles Dufour lui a rappelé sa déclaration du 6 novembre

Hier, il affirmait que si un groupe réussissait à obtenir un règlement supérieur, "c'était tant mieux".

"Lorsque nous avons négocié cette question, a-t-il signalé, la FTQ a proposé que les services essentiels correspondent aux services offerts les fins de semaine, en temps normal", "Eh! bien, si c'est

Cooprix vise l'amélioration des services déjà existants

JONQUIERE (JS) — Avec l'acquisition des trois magasins d'alimentation Dominion en décembre dernier, et la construction de deux autres Cooprix à Chicoutimi, secteur nord, et à Roberval, la Fédération des magasins Coop et Cooprix entend maintenant consolider et améliorer ses services existants, tout en favorisant la création de coopératives dans le domaine de la consommation domestique.



COOPRIX — Le président de la Fédération des magasins Coop, M. Gaston Rioux.

magasins deviennent propriétés des coopératives.

Avec l'achat des trois magasins Dominion, les coopératives d'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont maintenant pied-à-terre dans les centres commerciaux, en plus de disposer d'un potentiel de membership non négligeable chez les habitués de ces magasins. A ce sujet, M. Rioux, appuyé des dirigeants régionaux des coopératives de consommation, souligne qu'une vaste campagne d'information et de sensibilisation sera menée auprès des consommateurs de la région, afin de les inviter à rejoindre les rangs du mouvement.

Enfin, les dirigeants régionaux des coopératives d'alimentation ont donné l'assurance, hier, que l'acquisition des magasins Dominion n'amènera pas la fermeture des locaux existants. Au contraire, de préciser ces derniers, les locaux actuels des magasins Coop et Cooprix sont devenus exigus et, avec cette acquisition, on augmente d'autant l'affluence des consommateurs.

Un projet régional intéresse Bourassa

CHICOUTIMI (JS) — Grand défenseur du développement hydro-électrique au Québec, et partisan de la venue du capital étranger pour le financer, l'économiste Robert Bourassa trouve attrayant le principe mis de l'avant par un groupe d'hommes d'affaires de la région, de financer l'arnachement des rivières via le capital disponible chez les institutions coopératives.

leurs, exorter les quelques 250 personnes présentes à ne pas laisser passer la chance que représente l'arnachement de la rivière Ashuapmouchan. Quant aux retombées qu'entraînent l'arnachement des rivières sur l'écologie, M. Bourassa se déclare confiant qu'à plus ou moins longue échéance, on saura trouver les méthodes pour contrer le plus efficacement possibles les désavantages de cette activité.

Se refusant toutefois à porter plus avant son jugement, M. Bourassa, qui prenait la parole devant l'Association des directeurs de crédit du Saguenay, a souligné qu'il approfondira davantage la question, à l'aide du document préparé par le groupe d'hommes d'affaires.

M. Bourassa devait par ailleurs, exorter les quelques 250 personnes présentes à ne pas laisser passer la chance que représente l'arnachement de la rivière Ashuapmouchan. Quant aux retombées qu'entraînent l'arnachement des rivières sur l'écologie, M. Bourassa se déclare confiant qu'à plus ou moins longue échéance, on saura trouver les méthodes pour contrer le plus efficacement possibles les désavantages de cette activité.



BOURASSA — M. Robert Bourassa en compagnie de M. Jean-Claude Villeneuve, l'un des membres de l'Association des directeurs de crédit du Saguenay.

Dossier des MRC

Léonard préfère laisser discuter

CHICOUTIMI (CF) — A ce stade-ci de l'évolution du dossier des municipalités régionales de comté, le ministre Jacques Léonard n'est "pas nécessairement pressé de trancher" sur la question de la représentativité, et préfère laisser encore les discussions se poursuivre, malgré l'expression de positions rigides, notamment de la part de l'Union des conseils de comtés.

Hier, à Chicoutimi, devant les maires du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le ministre des Affaires municipales a soumis que le maintien des positions rigides de l'UCC et de l'Union des municipalités ne pourrait avoir pour conséquence que de forcer le ministre à trancher le problème.

D'après lui, la consultation a bien fonctionné, jusqu'ici, à travers le Québec, et c'est dans cette optique qu'il a suggéré que les deux unions de municipalités devraient moins intervenir dans le dossier, et laisser plutôt la discussion se poursuivre dans les régions.

L'Union des conseils de comtés a suggéré à ses membres de suspendre toute collaboration à la formation des MRC tant que le ministre n'aurait pas accepté le principe de représentativité d'une municipalité — un vote. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on a emboîté le pas, tout au moins sur le territoire des conseils de comtés de Chicoutimi et Lac-Saint-Jean-Ouest.

L'Union des municipalités du Québec se montre, quant à elle, plutôt partisan d'une représentativité fondée sur la proportionnalité de la population.

Le ministre a par ailleurs tenté de calmer les craintes des municipalités rurales à l'endroit de la loi 125 en faisant notamment valoir que le gouvernement avait tenté de répondre à la nécessité d'un mécanisme d'aménagement de territoires élargis en créant une table de discussions commune, entre municipalités rurales et urbaines, tout en n'y imposant qu'un minimum "opérationnel" de contraintes.

Il a opiné qu'au moment de la confection des schémas d'aménagement, la plupart des décisions se prendraient par consensus, sans qu'il soit besoin d'un recours au vote, par l'effet de l'interrelation politique qui existe entre les municipalités d'un même territoire.

GAGNON ET SIMARD
AVOCATS

MARC GAGNON
GERARD SIMARD

commentaire

Les chirurgiens veulent de bons outils pour travailler

Les chirurgiens de l'Hôpital de Chicoutimi, ont fait scandale, en déclenchant un arrêt de travail, sans avertissement, lundi.

Des patients venant de l'extérieur de la région, doivent subir le coût d'un séjour plus prolongé à Chicoutimi, pour recevoir les soins appropriés. Quant à ceux qui



bertrand tremblay

avaient été soumis aux préparatifs nécessaires à une intervention chirurgicale, ils ont évidemment absorbé l'immense déception comme un choc ou une tragédie.

Il est difficile d'imaginer ce que subissent des malades lorsque des syndicats sélectionnent eux-mêmes les "soins essentiels", dans l'atmosphère d'un douloureux conflit de travail, ou que des chirurgiens suspendent leur activité pour protester contre la pénurie d'équipements.

Dans les deux cas, l'initiative est impopulaire.

Ce n'est pas pour des gros sous cependant, que les chirurgiens de Chicoutimi manifestent, de façon aussi spectaculaire, leur mauvaise humeur.

Ils utilisent le moyen le plus puissant, l'action la plus incisive, pour alerter la population régionale sur le danger d'une dilution progressive de la qualité des services de santé.

Les médecins ont évidemment raison de sonner l'alarme. Le problème n'est cependant pas nouveau; il date d'au moins une décennie, soit depuis que le gouvernement québécois s'interroge sur la justification des super-spécialités dans un hôpital régional comme Chicoutimi.

L'Union nationale, avait considéré, à l'époque du député-ministre Antonio Talbot, que l'éloignement des grands centres, imposait à l'état, le devoir de soutenir financièrement des services de santé de première qualité et dans tous les secteurs, à l'Hôpital de Chicoutimi.

Les libéraux et les péquistes, n'ont jamais accepté, dans la réalité, ce raisonnement. Le ministère des Affaires sociales, n'a pas démantelé les super-spécialités, mais il a déclassifié l'Hôpital de Chicoutimi, l'abandonnant dans un étai financier,

qui l'étouffe dans un déficit accumulé de \$3.5 millions.

Québec devait laver cette dette si l'Hôpital de Chicoutimi, parvenait à équilibrer son budget annuel. Mais les normes sévères du ministère des Affaires sociales et le coût excessif de certains soins, qu'il est le seul à pouvoir prodiguer dans la région, rendent l'opération impossible. D'ailleurs, la présente année financière gonflera d'environ \$1,100,000.00, le déficit accumulé.

Les difficultés financières se doublent du problème de recrutement devenu plus aigu depuis que la faculté de médecine de l'université Laval a décidé, en 1977, de ne plus envoyer ses finissants, (interne, externes et résidents), à l'Hôpital de Chicoutimi, pour y faire leur stage pratique. La force de conviction de l'influent ministre de la Justice et député de Chicoutimi, Marc-André Bédard n'a pas réussi à faire fléchir Laval.

L'achat des équipements, que les spécialistes considèrent nécessaire à leur travail, et conséquemment à la qualité des soins, coûterait pas moins de \$5 millions. Or, c'est le CRSSS, avec le revenu des chambres privées et semi-privées, (environ \$700,000.00 annuellement), qui

doit en assumer le financement pour tous les hôpitaux de la région.

Le montant qui revient à Chicoutimi, environ \$250,000.00, est évidemment insuffisant. Il faudrait que le gouvernement reconnaisse le cas exceptionnel, que représente l'institution régionale, et lui procure lui-même, selon un ordre de priorité et par le truchement d'un budget spécial, les équipements sans lesquels les malades traités chez nous ne peuvent bénéficier de la même qualité de soins offerts à Québec et à Montréal.

Par la suite, le CRSSS et la nouvelle fondation de l'Hôpital de Chicoutimi, pourraient voir au renouvellement de l'équipement et à son entretien.

UN AUTRE CANDIDAT LIBÉRAL: MAURICE PARADIS

ON NE POURRA PAS DIRE QUE TOUTS MES CANDIDATS, SONT DES NAVETS



parole aux lecteurs

Louis-Ovide sème la zizanie

De par le titre dont a été coiffée pompeusement l'épître de Louis-Ovide BOUCHARD, publiée dans l'édition du 27 janvier dans LE QUOTIDIEN, l'homme se fait passer pour un guerrier sans peur et sans reproche, qui, tout au long de son papier, donne plutôt l'impression d'être un chasseur de sorcières.

Mais qui est Louis-Ovide BOUCHARD?

C'est un grand serviteur du gouvernement municipal, retraité, qui, toute sa vie publique durant, a toujours voulu imposer ses propres idées, et qui a fait le bonheur de ses concitoyens, lorsqu'il a refusé, au soir de sa carrière, de faire la lutte à la mairie de la ville de Normandin.

val mériterait qu'on nous fasse grâce d'idées malsaines et négatives qui engendrent la zizanie. Il n'est pas bon, il n'est pas sain de diviser les citoyens en ruraux et urbains.

Normandin, actuellement, est une ville.

Ne vaudrait-il pas mieux travailler à une organisation efficace du secteur, tout en cherchant un certain consensus? Ce serait bénéfique pour tout le monde.

Si Louis-Ovide BOUCHARD veut faire des interventions politiques, qu'il en fasse, quand c'est le temps, lors des consultations; mais pas à contretemps, pour semer la division, en claironnant des faussetés et des

affirmations gratuites. Au lieu de se faire le porte-étendard de la division et de partir en croisade pour faire peur au monde avec ses fantasmes, Louis-Ovide BOUCHARD ferait mieux de se taire et laisser à d'autres le soin de discuter en toute lucidité et avec honnêteté des questions touchant la chose municipale et, particulièrement celles se rapportant aux municipalités régionales de comté (MRC).

Michel Maltais, 311, Hamel, Roberval.

Le 29 janvier.

Cet ancien politicien a su bien garder le silence, heureusement, depuis un bon bout de temps. D'ailleurs, il n'a plus d'audience à Normandin; il le sait; les gens ne se cachent pas pour le dire.

Pourquoi donc se réveille-t-il maintenant, juste en cette période pré-électorale?

Serait-ce pour défendre son parti "libéral" qu'il sent menacé dans ses derniers retranchements? Serait-ce qu'il est devenu le nouveau semeur de discorde prenant la relève d'André HARVEY du comté de Jonquière?

Quels que puissent être les mobiles de Louis-Ovide BOUCHARD, le bien collectif de la population du comté Rober-

savoir dire

Le tapissier

Un lecteur, dans un autre journal où une chronique signée pour moi paraît régulièrement, m'a réprimandé. J'avais dit que je n'avais pas trouvé le mot-rembourseur dans le dictionnaire.

J'ai encore cherché. Point de rembourseur. On trouve bien rembourrage et rembourrage ainsi que le verbe rembourrer, mais aucun rembourreur. En français, l'action de rembourrer n'est qu'une partie du travail du tapissier-décorateur qui recouvre un meuble, un siège, un fauteuil.

On fait recouvrir un divan, en appelant le tapissier-décorateur; sauf au Québec, où, comme le montre bien l'annuaire des téléphones, il n'y a que des rembourreurs. Drôle d'énigme. Je persiste à croire qu'il est dommage de changer le sens des mots, et de donner à rembourrer le sens de décorer qui comprend à la fois la vente, la pose, de tissus ou de cuir, le rembourrage (avec de la garniture), puis le recouvrement. Les trois travaux de tapissiers: capitonnage, rembourrage et recouvrement, lui permettent de faire la réfection des sièges et des divans. Mais si l'usage est roi...

Louis-Paul BEGUIN, Office de la langue française.

au fil de la pensée

Desbiens, Hébertville et Métabetchouan veulent vivre...

Le 28 janvier, j'ai assisté à une séance publique de la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean. Le sujet à l'ordre du jour était le "Plan quinquennal d'affectation des clientèles de la



jean-paul desbiens

CSR". En clair, la fermeture de l'école secondaire de Desbiens et le regroupement, à Alma, des élèves de secondaire IV et V.

Ce fut une expérience de démocratie. L'amphithéâtre du pavillon Camille-Lavoie était plein dès 19h20 et il l'est demeuré jusqu'à la levée de la séance, à 22h30. Cinq organismes ont présenté chacun un mémoire et une douzaine de citoyens sont intervenus au cours de la séance. J'ai noté quelques impressions.

On se méfie des bureaucrates

D'abord, la qualité des interventions. Les mémoires étaient bien préparés et bien articulés. Pourtant, les rédacteurs ont dû faire vite. On devine le nombre d'heures de travail qu'il y a derrière des documents de ce genre. Or, les citoyens qui s'attellent bénévolement à un tel travail ne disposent pas de la logistique dont disposent les officiers de la CSR.

Je note ensuite la méfiance généralisée et viscérale des citoyens vis-à-vis des bureaucrates de la CSR. En principe, on souhaiterait que la confiance règne, mais c'est loin d'être le cas. Trop de fois, sans doute, les petites gens se sont fait couler.

Ils n'acceptent plus grand-chose sans examen. Et plutôt deux examens qu'un seul. Ils ont bien raison. Ils aiment probablement leurs enfants autant que les administrateurs et ils se moquent des "besoins" des administrateurs qui veulent gonfler leur organisme.

Ces derniers, d'ailleurs, n'ont pas fait montre de beaucoup d'habileté. Au cours de la séance, monsieur Maurice Guérin, le président, s'est permis d'ironiser lourdement au sujet d'un mémoire. Si lourdement, que ni moi ni mes voisins ne comprenions le sens de ses remarques. Quant au directeur général, il a fait preuve, à plusieurs moments, d'une arrogance de propriétaire, alors qu'il est tout simplement le gardien et le serviteur du bien commun, et non pas le seul définisseur ni le seul interprète.

La qualité des services

Le document préparé par la CSR qualifiait d'avance certaines positions de "réactions émotives" ou de "réactions terre à terre", se réservant le terme de "rationnelle" pour qualifier sa propre position. Comme si la pureté d'in-

tenion était son monopole. On sait très bien, pourtant, qu'une administration n'échappe ni aux émotions, ni aux considérations terre à terre. Dans son document, d'ailleurs, la CSR sort la tête un peu naïvement quand elle déclare qu'elle doit prendre "les décisions administratives qui sauvegarderont les acquis (déjà fort dilués) qui nous restent" (p. 29).

Ainsi donc, la CSR veut conserver ses acquis. C'est normal. C'est normal aussi que Desbiens, Hébertville et Métabetchouan veuillent conserver le peu qu'il leur reste.

Le gros et, au fond, l'unique argument de la CSR, c'est de maintenir la quantité et la qualité des services qu'elle offre. Il va bien falloir qu'un jour les administrateurs scolaires cessent de nous casser les oreilles avec la "qualité et la quantité des services". On en doute terriblement, de la qualité de leurs services. Quant à leur quantité, on trouve qu'il y en a justement de trop. Une bonne claque sur les fesses, au bon moment, vaut trois travailleurs sociaux, 5 ans plus tard.

La "raison rationnelle" de la CSR s'appuie, j'oubliais de le dire, sur un principe pédagogique: le regroupement par âges: les élèves de secondaire I, II, III ensemble et ceux de secondaire IV et V à Alma. C'est un principe pédagogique géographique, pour employer le langage des administrateurs.

Le principe du regroupement par âges est défendable. Mais jus-

tement, ils le sont, regroupés par âges, les élèves de Desbiens et de Hébertville. Faut-il à tout prix amener à Alma les élèves de secondaire IV et V? C'est négociable. Mais alors, négociations cela et non pas l'abattage des arbres pour combattre la tordeuse.

Les gros sous

Voyons maintenant les arguments des accusés. Accusés d'être petits.

Fermer une école est un geste grave. Il a des répercussions économiques importantes. Il ne faut pas avoir peur de mentionner ce facteur. Il sonne plus vrai que la "qualité de l'enseignement". Et il n'y a jamais de qualité dans la disette.

De toute façon, la CSR y pense, elle aussi, aux sous, tout en mettant la pédagogie de l'avant, ce qui fait plus noble. La CEQ fait ça, elle aussi. Dans son document, on lit ceci, qui est à la fois naïf et révélateur: "... Les impératifs pédagogiques, il faut l'admettre, sont subordonnés aux disponibilités financières à l'origine des ressources humaines et matérielles." (p. 3). Fermer l'école de Desbiens, c'est faire disparaître l'équivalent d'une petite industrie, comme le rappelait le président de la Caisse populaire de Desbiens.

L'autre jour, dans l'autobus, et bien malgré moi, car je voulais dormir, j'entendais la conversation de deux femmes assises en

avant de moi. Présentations faites et parentés vérifiées, on parle du Moulin. "Parait qu'il va fermer", dit l'une. A quoi l'autre répond: "Desbiens, ça va virer fantôme."

Au Lac, tout le monde comprend ce raccourci. Il y a des trous plus payants que le Trou de la Fée.

Fermer l'école de Desbiens, c'est promener un plus grand nombre d'enfants en autobus pendant 20 milles. Je sais d'avance, on nous l'a d'ailleurs annoncé mercredi dernier, qu'on va nous démontrer, noir sur blanc, que le millage moyen n'augmenterait pas.

Comme si promener 100 enfants pendant 20 milles se comparait à en promener 200 pendant 10 milles, ou d'en laisser 2,000 à la maison! D'ailleurs, comme disait un citoyen: "Un autobus, ça se charge sur les deux sens." Mais pour la CSR, la seule bonne direction, c'est la direction ouest-est.

Parlons encore un peu d'argent. Le regroupement souhaité par la CSR entraînerait des déboursés importants, soit à Hébertville, soit à Alma, soit, par voie de conséquence, à Métabetchouan en ce qui concerne la relocalisation des classes du primaire. On glisse sur cette question. On préfère laisser entendre que la location de l'école de Desbiens coûte cher. Or le prix annuel de location de cette école est inférieur à ce que la collectivité devrait payer, en intérêts seulement, pour défrayer le coût des aménagements qui s'imposeraient ailleurs.

Le petit veut vivre

La vérité, c'est que le gros veut grossir alors que le petit veut simplement vivre. Paradoxe amusant: le jour même de la séance dont je parle, un éditorial du journal Le Lac-Saint-Jean dénonçait la voracité de Chicoutimi en ce qui concerne le projet d'implantation de Radio-Québec. Comme quoi on est toujours le petit d'un plus gros: le ministre botte son sous-ministre, qui botte son directeur général, qui botte son professionnel, qui botte son commis, qui botte son chien, qui compisse une borne-fontaine.

Voilà plusieurs années qu'on laisse planer la menace d'une fermeture d'école à Desbiens. Il serait temps qu'on laisse les citoyens en paix. Nous ne sommes plus en 1964, où il suffisait qu'un technocrate ouvre la bouche et sa mallette pour faire taire les citoyens. Ces derniers ont appris à se défendre. Ils ont surtout 15 ans d'expérience des bienfaits de la planification d'En-Haut. Ils savent même lire les textes de loi.

On a entendu une petite femme, l'autre soir, qui se payait le luxe, et nous le payait en même temps, de s'afficher chrétienne et de parler français. Ça reposait du jargon géographico-pédagogico-organigramme des administrateurs et de la qualité de leurs services.

Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN
1051, BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI — 714 486 — TEL.: 486-4474
Fondé le 1er octobre 1973
Édité et imprimé par:
Le Progrès du Saguenay Limité
Alma et ses environs
695-4888-47
St-Pétron et ses environs
679-3888
Abonnement et service à domicile
(sans frais interurbains)
695-4888

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur du marketing: Paul BERGERON
Trésorier: Jacques LAROUCHE
Directeur de la rédaction: Danie TREMBLAY
Directeur de l'information: Bertrand GENEST
Directeur des ventes: Jean TREMBLAY

Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE
Directeur de la distribution: Jean BELAND
Rédacteur en chef: Bertrand TREMBLAY
Chef des nouvelles: Marcel RIVARD
Chef du pupitre: Richard BANFORD

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean est membre de l'Association des quotidiens du Canada et de La Presse Canadienne, seule agence autorisée à utiliser les textes du journal.



Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
de Québec
Courrier de la
deuxième classe (no 3213)

Assurance-récolte

Les agriculteurs touchent \$1.3 million



MAGELLA HAMEL — Selon le responsable du bureau régional de la Régie de l'assurance-récolte, \$1.3 millions seront distribués en compensation.

ALMA (BM) — Pour l'année 1980, les agriculteurs de la région recevront, de l'assurance-récolte, un montant record de près de \$1,3 million en compensation des pertes occasionnées par le mauvais temps que nous avons connu au cours de l'été dernier.

C'est ce qu'a indiqué au Quotidien le responsable du bureau régional de la Régie de l'assurance-récolte, M. Magella

Blackburn, hier au cours d'une entrevue.

Un montant à peu près semblable avait été versé en 1968, année où l'assurance-récolte avait fait son apparition dans la région, de préciser M. Blackburn, mais l'on comptait alors 2,400 assurés alors qu'aujourd'hui, il y en a 1,100.

A eux seuls, les 1,050 producteurs de plantes fourragères recevront \$850,000, une indemnité jamais éga-

lée jusqu'à maintenant. Les montants versés aux agriculteurs leur permettront d'acheter plus de moulée pour nourrir les bêtes, le foin récolté étant de moins bonne qualité cette année.

Les producteurs de bleuets, pour leur part, recevront environ \$100,000 pour les pertes subies dans les 16 bleuetières assurées. Les producteurs de pommes de terre recevront \$145,000, encore là un mon-

tant record en ce qui a trait à l'assurance-récolte. Les rendements de cette production ont diminué de 25 à 30 pour cent, estime M. Blackburn; de plus, 92 acres de patates en culture n'ont pu être récoltées.

Quant aux céréales, les montants d'indemnisation n'ont pas encore été totalement déterminés. On signale cependant des pertes dans la plupart des secteurs de la région.

Contrat qui ne fait pas l'unanimité

VILLE DE LA BAIE (GL) — L'octroi du contrat pour la cueillette des ordures ménagères à un entrepreneur de Ville de La Baie, qui était le plus bas soumissionnaire, n'a pas fait l'unanimité au sein des membres du conseil.

C'est le conseiller Julien Tremblay, qui s'est opposé à ce que le contrat soit accordé pour une période de cinq ans à M. Maurice Imbeault, pour divers motifs. Toutefois, sept de ses collègues ont pensé autrement et le contrat a été accordé à

la firme, propriété de M. Imbeault.

La soumission de M. Imbeault, était de \$160,895.00 et le conseiller Roger Claveau a déclaré qu'il s'agissait d'un montant très raisonnable, puisqu'en 1979, le même entrepreneur présentait une facture de \$154,000.00 pour remplir son contrat.

Dans son argumentation, le conseiller Tremblay a soutenu qu'il aurait certaines vérifications à faire sur le cahier des charges,

surtout sur la définition du mot "déchets".

Toutefois, les plus importantes interventions ont porté sur la durée du contrat (5 ans), les possibilités de continuer à enfouir les déchets au site de Laterrière et la possibilité de brûler une partie des ordures dans une nouvelle bouilloire, que la compagnie Consolidated Bathurst mettra en fonction en 1982.

Présent lors de l'assemblée du conseil, le concessionnaire a rassuré les élus en disant qu'il est évidem-

ment disposé à ouvrir le contrat advenant que des impondérables viennent modifier le tableau.

Le président d'assemblée, le conseiller Georges Lafond, qui agissait en l'absence du maire Claude Richard, a demandé à ses collègues d'activer la discussion.

Toutefois, on a voulu convaincre M. Tremblay de la bonne affaire que voulait conclure la ville. Ce dernier est resté sur ses positions, mais le contrat a tout de même été accordé.

Abolition d'un poste Protestation du maire Laval Boily

SAINT-FELICIEN (JG) — Le conseil municipal de Saint-Félicien par la bouche du maire Laval Boily a énergiquement protesté contre l'abolition du poste occupé par Mme Ghislaine Tremblay qui aidait les chômeurs des secteurs Saint-Félicien et La Doré à "remplir leur formule de demande d'assurance-chômage".

D'ailleurs, le maire Boily tout en badinant a servi un avertissement au député fédéral Suzanne Beauchamp-Niquet en disant que les chômeurs du secteur allaient savoir comment remplir leur bulletin de vote aux prochaines élections.

Une résolution en bonne et due forme sera acheminée au ministre de l'Emploi, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada pour dénoncer cette situation. On met en évidence le fait que l'an passé M. Tremblay "a rempli pas moins de 1,200 demandes d'assurance-chômage".

Celle-ci occupait cette fonction depuis juin 1978.

La municipalité de La Doré a déjà fait de même auprès du gouvernement canadien. Là aussi, on considère que le rôle joué par Mme Tremblay est "une nécessité" et on veut prendre les moyens pour sensibiliser les fonctionnaires.

Dans un autre ordre d'idées, la municipalité a adopté une résolution stipulant que les contribuables pourront payer leur facture de taxes en deux versements quand celle-ci dépassera les \$300.00.

Quant aux comptes en souffrance, l'intérêt a été fixé à deux pour cent par mois. Au niveau des loisirs, il faut se serrer la ceinture, a dit le conseiller Louis-Philippe Tremblay.

Demande d'un décret de deux ans sur la loi 125

CHICOUTIMI (JS) — La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, section Saguenay-Lac-Saint-Jean, endorse la recommandation de l'Union des conseils de comté du Québec, et demande que soit décrété un moratoire de deux ans quant à l'application de la nouvelle loi 125.

tisfaisantes; et enfin, que l'ensemble de la documentation sur la loi 125 laisse entendre des transferts aux municipalités régionales de comté de pouvoirs actuellement détenus par les commissions scolaires.

Par ailleurs, la section régionale de la FSSCQ soulève plusieurs points relativement à l'échéancier et au mode de consultation effectuée par les membres du comité régional. Dans sa résolution l'exécutif mentionne que certains membres du comité régional de consultation sur la mise en place des MRC ont exprimé ouvertement des positions fermes sans que la consultation soit terminée, et que la consultation menée à l'avantage servi la volonté de certains membres du comité.

A la base de son argumentation, la section régionale de la fédération souligne que le monde scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean ressent fortement ne pas avoir reçu l'écoute qui lui revenait de la part du comité de consultation; que trop de questions en particulier celles relatives à la construction d'école, au transport scolaire, aux loisirs et aux sports n'ont pas encore obtenues de réponses sa-

LORSQUE CHOISIR LA BONNE MARGARINE DEVIENT IMPORTANT.

390 permis de construction émis à La Baie en 1980

VILLE DE LA BAIE (GL) — Au cours de l'année 1980, 390 permis de construction de diverses natures ont été émis sur le territoire de Ville de La Baie ce qui représente une valeur de \$31 millions.

résidences unifamiliales ont été émis pour une valeur de \$4 millions.

Le nombre d'unités de logements mises en chantier a atteint 112 pour la dernière année

C'est ce que révèle le dernier rapport de l'inspecteur en bâtiments de la municipalité. Au chapitre industriel, 20 permis ont été octroyés pour de la construction et 11 pour de la réparation ce qui représente une valeur de \$26 millions.

Au chapitre des démolitions, l'inspecteur en bâtiment en a enregistré quatre pour l'année 1980.

Dans le secteur résidentiel, 97 permis de construction pour des

Adoptez un régime alimentaire sain.
La Fondation canadienne des maladies du cœur

boiteau lumineux
Embellit la lumière

Voici les lampes qui seront à la hauteur de votre séjour!

Ces brillantes lampes modernes, de métal au fini doré, animeront agréablement votre séjour de leurs reflets scintillants. Ampeute en sus.

A-30818 Lampe de table
SPECIAL \$59⁹⁵

B-28039 Lampe de Plancher
SPECIAL \$79⁹⁵

PLACE DU ROYAUME

CHARGES VISA

becel
MARGARINE
55% Polyinsaturée
25% Saturée

25% SATURÉE

55% POLYINSATURÉE

Découvrez BECEL, une margarine extraordinaire conçue spécialement pour ceux et celles qui reconnaissent la nécessité d'une diète adéquate, et qui sont prêts à faire quelque chose en ce sens.

BECEL offre 55% de polyinsaturés, avec 25% de saturés. Faite à partir d'huiles végétales soigneusement sélectionnées, en plus d'utiliser un procédé spécial exclusif sans hydrogénation, il en résulte de BECEL une qualité exceptionnelle et un goût supérieur.

Comparez-la à ce que vous utilisez présentement. Vous serez probablement d'accord avec nous...il est temps de vous réveiller à BECEL!

RÉVEILLEZ-VOUS À BECEL
55% POLYINSATURÉE
25% SATURÉE

55% POLYINSATURÉE
25% SATURÉE

provibec



SOUPE LIPTON POULET ET NOUILLES

BOÎTE
2 ENV.

.57



FROMAGE KRAFT 24 TRANCHES INDIVIDUELLES

PAQUET
500
grammes

2.17

CHAMPIGNONS ELBEE EN MORCEAUX DE CHOIX

BOÎTE
10 ONCES

.77

DENTIFRICE PEPSODENT

TUBE
100
millilitres

.99

MARGARINE MOLLE CRÉMEX

FORMAT
400
grammes

.65

MIRACLE WHIP KRAFT

JARRE
500
millilitres

.89

SHORTENING DOMESTIC

CONTENANT
2½ livres

1.99

CONFITURES HABITANT FRAISES OU

FRAMBOISES
JARRE
24 onces

1.99

SIROP DE MAÏS CROWN BRAND

BOUTEILLE
500
millilitres

.69

MOUCHOIRS SCOTTIES BLANCS OU BOIS DE SANTAL

2 ÉPAISSEURS
BOÎTE DE 200

.69

NETTOYEUR POUR ÉVIER, AJAX

BOÎTE
GÉANTE

.59

BISCUITS
VIAU, ASSORTIMENT,
FORMAT 350 grammes **1.19**

CHOCOLATS
ROWNTREE, ASSORTIMENT,
PQT. FAMILIAL 4 BARRÉS rég. **1.30**

FLOCONS
DE DINDE OU DE JAMBON,
MAPLE LEAF, 184 grammes **1.49**

RIZ GRAINS
EXTRA LONG, PROVIGO,
SAC 2 livres **1.07**

ALLUMETTES
PROVIGO,
PAQUET 50 LIVRETS **.50**

BISCUITS
OREO DE CHRISTIE,
SAC 450 grammes **1.29**

LAIT EN
POUDRE
CARNATION,
BOÎTE 500 grammes **2.01**

VINAIGRETTE
ITALIENNE, KRAFT,
BOUTEILLE 500 millilitres **1.37**

GARNITURE
A TARTES AU CITRON,
SHIRRIFF, BOÎTE 8 onces **.61**

AMPOULES
ELECTRIQUES, PROVIGO,
40-60-100 WATTS, PQT. 2 **.67**

CRÈME-RINCE
PROVIGO,
BOUTEILLE 650 millilitres **1.24**

PAIN DE
VIANDE
RÉGULIER OU BACON FUMÉ,
KAM DE MAPLE LEAF, 12 oz **1.39**

MACARONI
COUPÉ
SPAGHETTI OU SPAGHETTINI,
CATELLI, BOÎTE 2 kilos **2.80**

GRUAU
QUAKER
INSTANTANÉ, 1.25 kilo,
OU RAPIDE, 1.35 kilo **1.51**

JUS
D'ORANGES
PROVIGO, SURGÉLÉ,
JARRE 474 millilitres **1.17**

DÉSODORISANT
SECRET, BÂTON INODORE OU
PARFUMÉ, 50 G, ULTRA SEC
OU INODORE, 200 ml **2.21**

PÂTÉ DE FOIE
PARIS,
BOÎTE 6 onces **.75**

SOUPE
AUX TOMATES, CAMPBELL,
BOÎTE 10 ONCES **.30**

NOURRITURE
POUR CHIENS, CHUM,
BOÎTE 25 onces **.49**

FILET DE
MORUE
NICKERSON, SURGÉLÉ,
FORMAT 1 livre **1.99**

L'ÉPICIER-PROPRIO C'EST MOI!

RÔTI LONGE DE PORC BOUT DES CÔTES

LA
LIVRE

1.17



RÔTI LONGE DE PORC BOUT DU FILET

LA
LIVRE

1.47

CÔTELETTES DE PORC MÉLANGÉES

LA
LIVRE

1.77

JAMBON 1/2 COTTAGE MAPLE LEAF

LA
LIVRE

2.17

BACON TRANCHÉ

À SAVEUR NATURE OU À L'ÉRABLE
MAPLE LEAF, PAQUET 500 grammes

1.87

SALAMI FRAIS

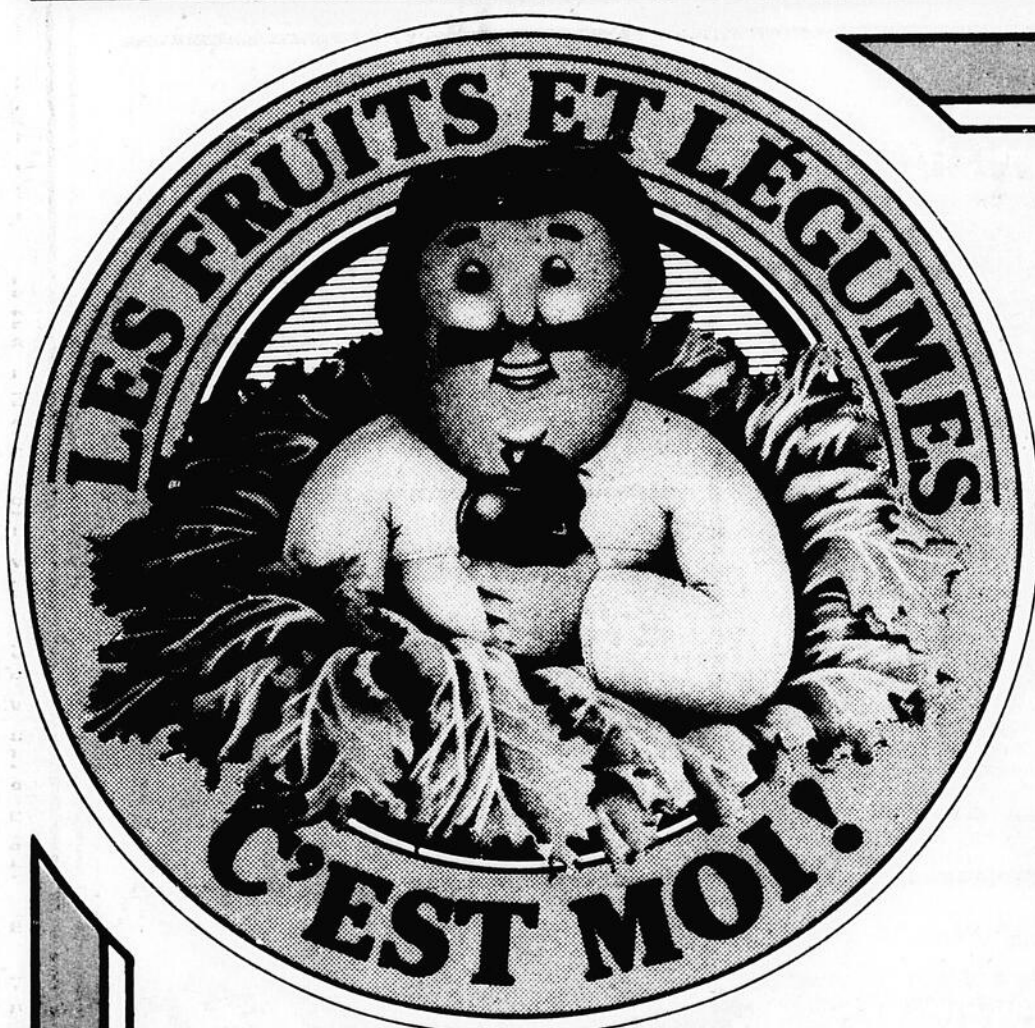
MAPLE LEAF, FORMAT 250 grammes

1.47

SAUCISSES BILOPAGE

PORC ET BOEUF, la livre

1.37



CLÉMENTINES

DU MAROC

TOUTES
GROSSEURS
LA LIVRE

.69

OIGNONS

JAUNES
D'ONTARIO
CELLO 2 LIVRES

.59

POMMES

McINTOSH
DE FANTAISIE
DU QUÉBEC
CELLO 3 LIVRES

.99

CHOUX- FLEURS

DES ÉTATS-UNIS
GROSSEUR 12
CHACUN

1.59

KIWI FRAIS

DES ÉTATS-UNIS
CHACUN

.69

PARTICIPEZ À NOTRE PLAN:

CERTIFICATS DE NOËL 1981

EN VENTE
EN TOUT TEMPS

À...

1.00

chacun

VOTRE ARGENT EST
DÉPOSÉ EN FIDUCIE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
VOYEZ VOTRE CAISSIÈRE
PROVIBEC.

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'À L'HEURE DE
FERMETURE SAMEDI, LE 7 FÉVRIER 1981. LES PRIX
DES DENRÉES FRAÎCHES SONT SUJETS AUX FLUC-
TUATIONS DU MARCHÉ. NOUS NOUS RÉSERVONS LE
DROIT DE LIMITER LES QUANTTÉS.

arts et spectacles

Ciné-Club de Jonquière

“Montrer ce qui n'est pas diffusé dans la région...”

par Yvon Paré

JONQUIÈRE — “Nous ne voulons pas remplir la salle François-Brassard à tous les lundis. Nous n'avons pas l'intention de présenter ‘Apocalypse Now’ non plus. Nous ne voulons pas faire des sous à tout prix. Nous avons une approche culturelle”, affirme Pierre Demers, professeur de cinéma au Cégep de Jonquière qui présidait à la relance du ciné-club du cégep de l'endroit.

Le ciné-club du Cégep de Jonquière débutera le 9 février prochain et onze lundis suivront jusqu'au 3 mai.

“Les problèmes techniques sont réglés. Nous avons un écran



Pierre Demers

neuf et le système de son est réparé ainsi que le projecteur. Ça c'est réglé! Nous voulons montrer ce que nous ne voyons pas ailleurs. Nous avons tellement de retard dans la région. Notre programmation comprend des films québécois, des films étrangers et des classiques du cinéma. Nous voulons aussi amener ici des cinéastes qui sont bloqués à Montréal et qui ne viennent jamais dans la région”.

Le financement

“Nous devons tenter de nous financer. Nous allons vendre des cartes de saison, des billets à l'entrée. Nous avons 500 cartes de saison à vendre. C'est quand même dispendieux d'opérer un ciné-club. Il faut parler de \$2.00

par minute pour avoir un film. C'est le coût moyen. Faire venir un film comme ‘Apocalypse Now’ ça coûte \$700 à \$800. Ce n'est pas pour nous. En plus, il faut payer la location de la salle \$25.00 par heure et deux placiers”, continue Pierre Demers.

La programmation

Du côté québécois, on retrouve ‘Histoire de femmes’ de Sophie Bissonnette, ‘Piquez sur la ligne brisée’ de France Renaud, ‘La cabale’ de Robert Corneillier, ‘Le petit pays’ de Bertrand Langlois, ‘Les oiseaux meurent de faim’ de François Dupuis et ‘Capitaine Fantastique’ de Jacques Turgeon.

“Nous aurons un lundi consacré au cinéma régional. Alain Corneau présentera deux de ses films. ‘La première chance’ et ‘La parole aux sculpteurs’ qui touche le symposium qui s'est déroulé l'été dernier à Chicoutimi. Alain sera sur place pour discuter avec les gens. Nous voulons relancer la ‘Semaine du cinéma québécois’ qui est dangereusement montralisée maintenant, faire venir des cinéastes”.

Du côté des films étrangers, il faut signaler ‘La garenne de Watership down’ de Martin Rosen, ‘Vampyr’ de Carltheodor Dreyer, ‘Un chien andalou’ de Luis Bunuel, ‘Lenny’ de Bob Fosse, ‘Steamboat bill jr’ de Buster Keaton, ‘Messidor’ du cinéaste suisse Alain Tanner.

A noter que les deux derniers lundis permettront aux habitués du ciné-club de faire leur propre choix en autant que ce n'est pas trop dispendieux.

L'équipe qui va mener la barque est formée de plusieurs étudiants du cégep avec Pierre Demers comme conseiller.

“Mister Chance”

Le monde tel que présenté et vu par notre télévision

par Serge Lemelin

CHICOUTIMI — Comme un hommage ultime à l'homme aux mille visages, ‘Being There’, la dernière apparition cinématographique de Peter Sellers, est présentement à l'affiche.

On retrouve son dernier film dans sa version française ‘Bienvenue Mister Chance’.

Peter Sellers y apparaît comme un simple d'esprit, isolé depuis sa naissance dans la maison d'un homme aisé qui le fit travailler comme jardinier. Ses seuls contacts avec l'extérieur ayant résidé dans la radio, puis à partir des années cinquante dans la télévision, Peter Sellers sous le nom de Chance y puise sa compréhension du monde.

Son école, sa vie, sa connaissance du monde, c'est uniquement la télévision. Forcé de quitter l'abri de son protecteur par la mort de ce dernier, Chance franchit pour la première fois, le seuil de la porte pour arriver dans le monde.

Au son de ‘Also Sprach Zarathoustra’, la musique thème de ‘2001, Odyssée de l'espace’, Chance ferme la porte derrière lui, pour être projeté comme un nouveau-né dans la ville.

En quelques jours, sa naïveté, constamment interprétée comme un paravent, le fait jouir de l'amitié d'un vieux financier et des avantages qui en découlent.

Bannir la télé

Si la télé rend les enfants dingues comme le jardinier Chance, la nouvelle génération de télé-éduqués va épuiser en peu de temps, toutes les familles de riches financiers excentriques. La préparation à la vie qu'offre la télé, rend les jeunes incapables de vivre dans la jungle moderne, les laissant à la merci de tous et chacun.

Marshall MacLuhan, avait écarté le contenu de la télévision,



Une des dernières photos de Peter Sellers avec sa quatrième épouse Lynn Frederick prise lors du Festival de Cannes, en mai 1980.

pour se concentrer sur les modifications qu'apporte l'action en soi passive de regarder. Chance nous sert le même raisonnement: peu importe le contenu, il ‘aime regarder’. Cette passivité mal exprimée mystifie tout son entourage.

La candeur, pour ne pas dire l'innocence de Chance, ne peut tromper tout le monde bien longtemps, suffisamment cependant pour faire bonne impression avec des réflexions tirées de son expérience de jardinier. Chaque fois que son avis est requis, quelque soit la nature du sujet, il répond en parlant de jardinage. Son interlocuteur y comprend ce qu'il veut bien y comprendre, pour ensuite vanter les métaphores bucoliques de Chance.

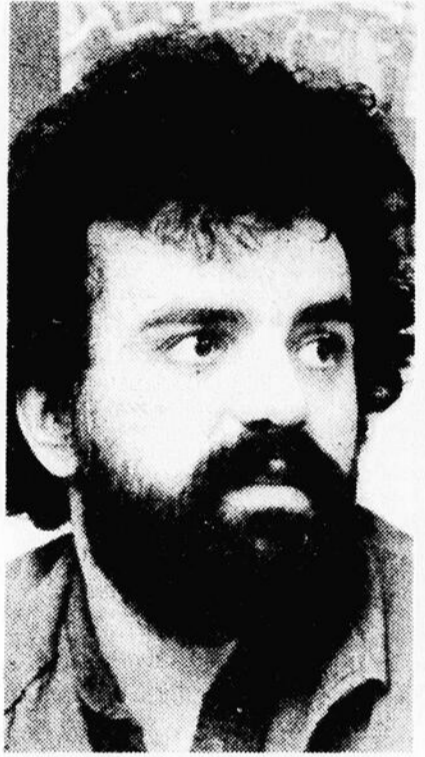
Chance est à l'image de la so-

ciété que nous formons par la télévision: des gens simples, gentils et surtout... sans défense.

Tout y est dit avec l'humour très Peter Sellers, sérieux comme un pape. En laissant un ascenseur qu'il vient de prendre pour la première fois, il confie à un domestique de la maison: ‘Elle est bien petite cette pièce’.

Quant à la force du jeu de Peter Sellers, bien qu'un peu alourdi par la maladie des derniers mois qui ont précédé sa mort, il garde cette intensité qui différencie les grands acteurs des pions de service.

“Bienvenue Mister Chance”: Américain, 1979, réal. par Hal Ashby; scén.: Jerry Kosinski, d'après son roman; phot.: Caleb Deschanel, interp.: Peter Sellers, Shirley MacLaine, Melvyn Douglas.



Alain Corneau

rendez-vous

Assemblées des Filles d'Isabelle — Cercle Genest, thé musical de la Saint-Valentin, club de la direction de l'Alcan, chemin Deschênes, mercredi, le 11 février, à 14h00. Prix d'entrée: Martel Chicoutimi-Nord, ce soir, à 20h00; Saint-Jacques d'Arvida, ce soir à 20h00; Saint-Elzéar de Saint-Isidore, ce soir, à 20h00; Saint-Alexis de Grande-Baie, ce soir à 19h00, suivie de l'assemblée à 19h30; Notre-Dame, mardi, le 10 février, à 20h00; Saint-Jean-Baptiste, lundi, le 9 février, à 20h00.

Assemblées des Aféas — Saint-Edouard, mercredi, le 11 février, à 20h00; La Grande Ligne, demain soir, à 19h30; Saint-Laurent, mardi, le 10 février, à 19h30.

Chicoutimi

Eckankar — Soirée d'information, Centre socioculturel demain soir, à 20h00, local 2-4.

Produits naturels — Soirée d'information sur ces produits ce soir, à 19h30, polyvalente d'Arvida. Inf.: 548-7828, Mme Florence Gagnon.

Assemblées des Fermières — Saint-Alexis de Grande-Baie, mercredi, le 11 février, à 20h00; Saint-Joseph d'Alma, partie de cartes dimanche, le 8 février, à 20h00, sous-sol de l'église Saint-Sacrement.

Café chrétien — Demain, audiovisuel, vendredi, partage de la parole, jeudi, le 12 février, conférence, échange sur le sens de la fête; vendredi, le 13 février, deux jeunes chansonniers. Ouverture: jeudi et vendredi, de

19h30 à 00h00. **Session de préparation au mariage** — Paroisse Christ-Roi, les 27, 28 et 1er mars. Inf.: 543-2930 pour inscription.

Soirée pré-carnaval — Samedi, au Centre des loisirs, Jac Kénoigami, organisée par le Club de l'âge d'or Cyriac.

Chevaliers de Colom conseil 2756 — Assemblée dimanche débutant par une messe à 9h00, déjeuner et assemblée.



LE LYCÉE DU SAGUENAY



ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE POUR FILLES

EXAMENS D'ADMISSION
pour Secondaire I
Nombre limité à 120 places
Date: le 7 février 1981
Heure: 9h30
Frais: \$5.00

658, rue Racine est
Chicoutimi, G7H 1V1
Tél.: (418) 543-4448

SERVICE DE RESIDENCE
(50 places)



On se fiait déjà à Five Roses à la Belle Époque

Depuis 1896, partout au Québec, on se fie à Five Roses pour réussir les tourtières, les pains, les crêpes, les tartes, les gâteaux, les biscuits ou les beignets. La farine tout usage Five Roses permet d'obtenir des résultats supérieurs dans la préparation de tous ces petits plats. Five Roses vous assure, d'une fois à l'autre, le même succès dans vos réalisations culinaires et renforce votre réputation de cordon-bleu auprès de votre famille et de vos amis. La haute renommée de Five Roses est solidement établie et c'est pourquoi elle est utilisée lors du *Concours officiel de recettes du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi*.

Si vous n'avez pas encore adopté la farine Five Roses, essayez-la et économisez 40¢!



ÉPARGNEZ 40¢

lors de votre prochain achat de farine tout usage FIVE ROSES

AU DÉTAILLANT: sur présentation de ce coupon par votre client lors de l'achat d'un sac de 2.5 lb, 5 lb, 10 lb ou 15 lb de farine Five Roses. Five Roses Ltd vous remboursera 40¢ plus \$5 pour les frais de manutention. Toute autre utilisation de ce coupon constitue une fraude. Les factures prouvant l'achat (au cours des 90 jours précédents) d'une quantité de marchandises suffisante pour justifier tous les coupons de remboursement, doivent être montrées sur demande. À défaut de cette preuve, nous nous réservons le droit d'annuler les coupons. Les coupons seront nuis et non avens s'ils sont présentés pour remboursement par des agences, courtiers ou autres qui ne sont pas des distributeurs autorisés de nos produits, à moins d'être autorisés spécifiquement par nous. Tous les coupons soumis pour le remboursement, deviennent la propriété de Five Roses Ltd. Pour remboursement, postez à FIVE ROSES LIMITEE, C.P. 1000, Saint-Jean, Nouveau Brunswick, E2J 4L5.

Cette offre se termine le 31 mai 1981

1083114H

LES CINÉMAS FRANCE FILM

Baby — Le Royaume 1, Bellevue

JOURNAL MOTESSE D'AIRO — Cartier, élysée

LE TRAIN DE LA TERREUR — Saguenay, capitol, centre

ROCKY II — Le Champion, Royaume 2

Une Légende! — Royaume 3

GRANDS

AU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN C'EST LÀ QU'ON VA!

Utilisez notre ligne **TÉLÉ-MARCHÉ**
pour connaître toutes nos bonnes nouvelles.


SUPER-SPECIAL!



JAMBON PRÊT À MANGER
AVEC OS
DEMIE OU QUART
LA LB

1.18

SUPER-SPECIAL!



BOEUF HACHÉ ORDINAIRE
(PROVENANT DE PARTIES FRAICHES ET SURGÉLÉES)
LA LB

1.38

SUPER-SPECIAL!



GIGOT D'AGNEAU SURGÉLÉ
DE LA NOUVELLE ZÉLANDE
ENTIER OU DEMIE
LA LB

1.78

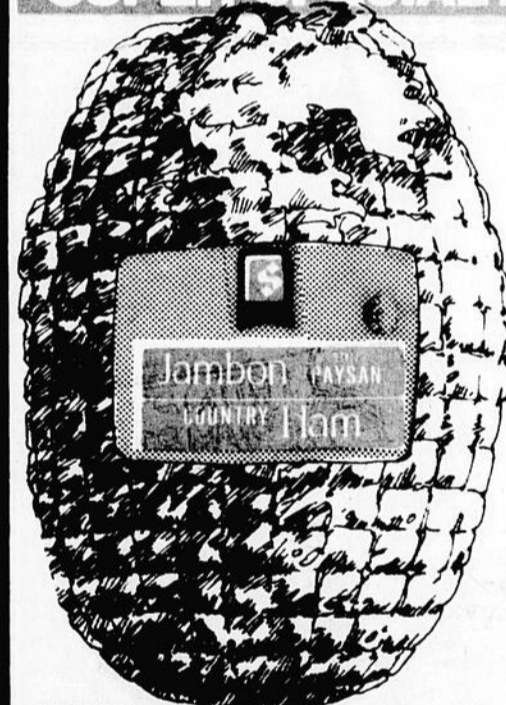
SUPER-SPECIAL!



PÂTE AU POULET AVEC LÉGUMES
Chicken pie
WITH VEGETABLES
STEINBERG
POT DE 350 g

.78

SUPER-SPECIAL!



JAMBON DÉOSSÉ STYLE PAYSAN
STEINBERG
EMBALLÉ SOUS VIDE - LA LB
(SUPERMARCHÉS AVEC COMPTOIR DE CHARCUTERIE SEUL)

3.68

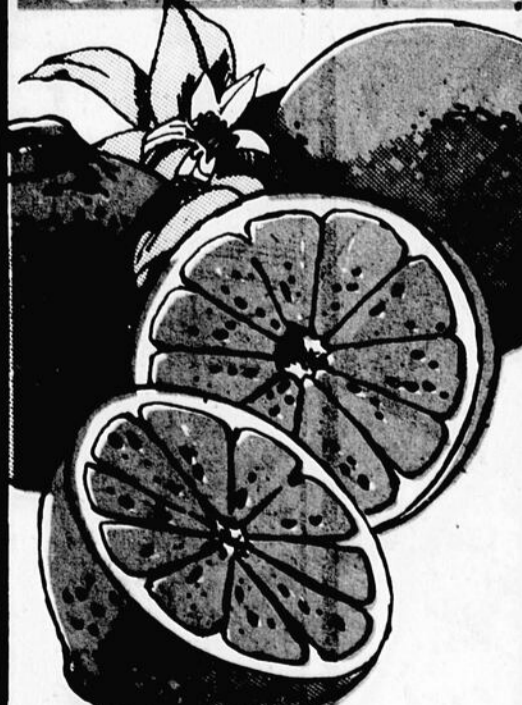
SUPER-SPECIAL!

Laitue romaine

U.S.

2/1.00

SUPER-SPECIAL!



MANDARINES MINEOLAS SUNKIST
DE LA CALIFORNIE
GROS FORMAT
LA LB

.49

SUPER-SPECIAL!



GROSSES BANANES DÔLE
LA LB

.29

SUPER-SPECIAL!



CÉLÉRI PASCAL
DE FLORIDE
CANADA NO 1
GROS FORMAT 24 LE PIED

.49



MACÉDOINE DE FRUITS
ORCHARD KING
 DE FANTAISIE
 BTE DE 28 OZ LIQ.

.99

Pour connaître les meilleurs achats de la semaine, utilisez sans frais, de tous les coins du Saguenay-Lac St-Jean la ligne

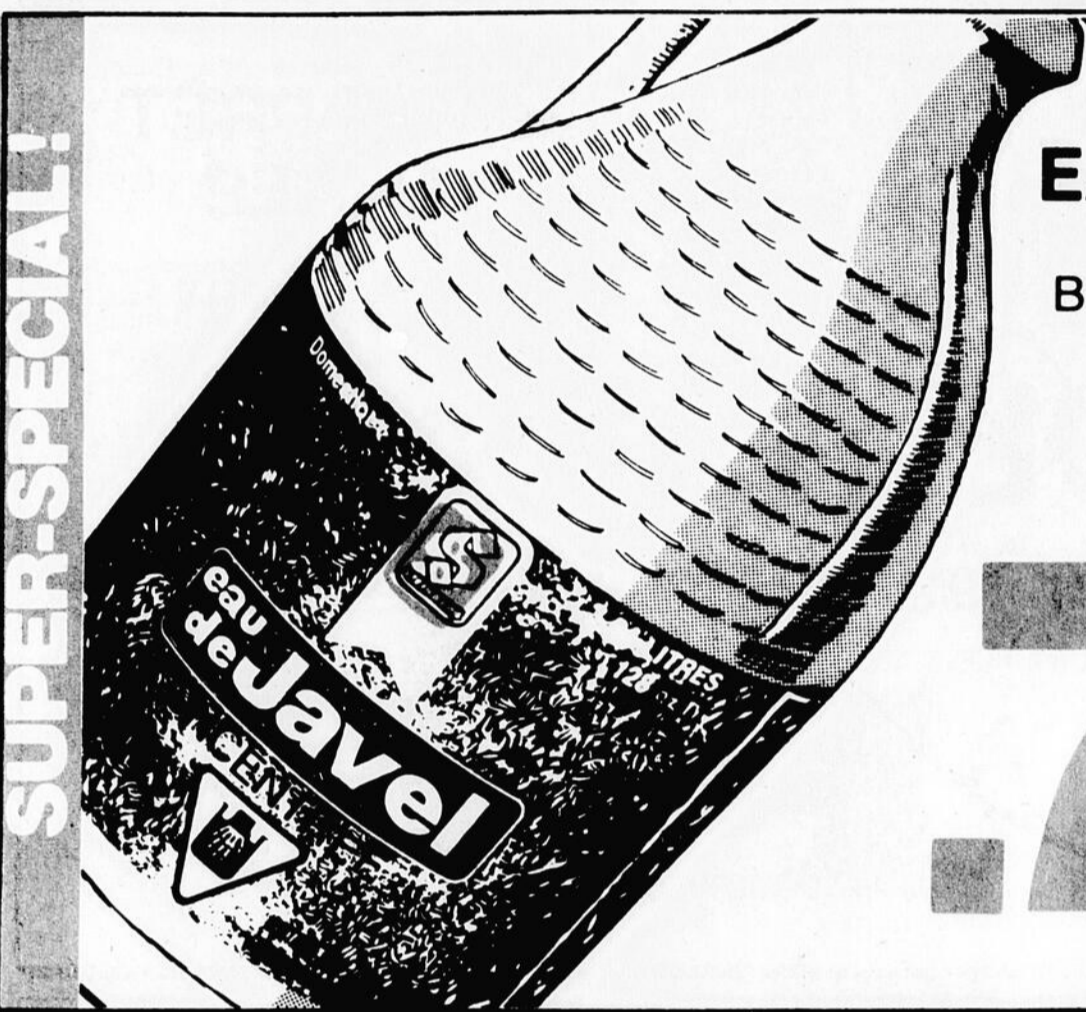
TELE-MARCHE STEINBERG
1-800-463-9647

Tele-marche
 1-800-463-9647

Qualité, choix et service

...Toujours au meilleur prix!

Les articles annoncés dans ces pages sont en réclame aux supermarchés de Chicoutimi seulement jusqu'à la fermeture samedi prochain. Il est possible que certains articles, particulièrement les articles non-alimentaires ne soient pas offerts dans l'un de nos supermarchés ou offerts dans un format différent de celui annoncé. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article venait à manquer en rayon, demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information.



EAU DE JAVEL
STEINBERG
 BOUT. DE 3.6 LITRES

.78

SUPER-SPECIAL!

YOGOURTS
 LIGHT 'N' LIVELY
 SAVEUR DE FRUITS
 AU CHOIX - CONT. DE 175 g

.33

SUPER-SPECIAL!

CROUSTILLES
 HUMPTY DUMPTY
 ORDINAIRES OU
 ONDULÉES
 SAC DE 250 g

.99

SUPER-SPECIAL!

HEINZ
SOUPE AUX TOMATES
 CONDENSÉE
 10 oz liq 284 ml

SOUPE AUX TOMATES
 CONDENSÉE
 HEINZ
 BTE DE 10 OZ LIQ.

.23

SUPER-SPECIAL!

HEINZ
TOMATO KETCHUP
 KETCHUP AUX TOMATES

KETCHUP
 HEINZ
 BOUT. DE 1.25 LITRE

1.88

SUPER-SPECIAL!

Fleischmann's
 Faites d'huile de maïs 100% pure
MARGARINE

MARGARINE DURE À L'HUILE DE MAÏS
 FLEISCHMANN'S
 PQT DE 907 g

1.99

SUPER-SPECIAL!

CAFÉ À MOUTURE TOUT USAGE
 MAXWELL HOUSE
 SAC DE 1 LB

2.49

SUPER-SPECIAL!

TARTE AU SUCRE
 STEINBERG
 18 OZ (570 g)

.99

SUPER-SPECIAL!

CONTENANTS DE PLASTIQUE TRANSPARENT FRIG-O-SEAL
 TELS QUE : CONTENANT DE 1/2 GALLON - CONTENANT CARRÉ DE 12 TASSES - CONTENANT À BACON OU CONTENANT ROND DE 110 OZ

2.00 PIÈCE

SUPER-SPECIAL!

PEPSI-COLA

750 ML BOUTEILLES CONSIGNÉES DEPOT EN SUS

6 / 2.49

KIST ASST. SAVEUR

750 ML BOUTEILLES CONSIGNÉES DEPOT EN SUS

.39 CHAQUE

“La Société d’Etat a passé un bon marché au nom de tous les Canadiens”

— Marc Lalonde

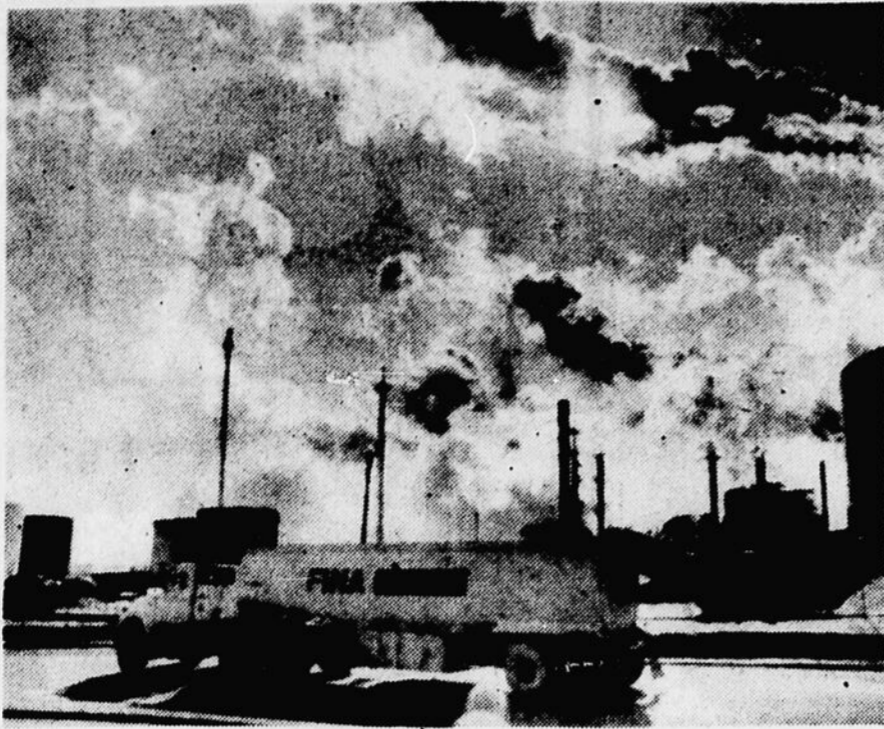
MONTREAL (PC) — Rejetant les insinuations d’entente chouchou à propos de l’accord de \$1.46 milliard conclu entre Pétro-Canada et PétroFina SA, de Bruxelles, pour l’achat de sa filiale canadienne, le ministre fédéral de l’Energie, M. Marc Lalonde, a affirmé mardi que la société d’Etat avait passé “un bon marché au nom de tous les Canadiens”.

Le député d’Outremont a déclaré aux journalistes que l’offre de Pétro-Canada de \$120 l’action n’est pas exagérée.

“Ce sont là exactement les accusations qui avaient été lancées contre Pétro-Canada lorsqu’elle a acheté Atlantic Richfield et Pacific Petroleum. Trois ans après, on a prouvé que ce fut le meilleur marché que Pétro-Canada aurait pu conclure.”

“Je suis certain que lorsque nous verrons derrière nous cette entente particulière, nous découvrirons que Pétro-Canada a conclu un bon marché au nom de tous les Canadiens... que Pétro-Canada avait éminemment raison”, a affirmé M. Lalonde.

Plus tôt dans la journée, la société de la Couronne avait confirmé qu’elle s’était entendue avec les propriétaires belges pour acquérir sa filiale au prix de \$1.46 milliard, ce qui faisait d’elle la deuxième société pétrolière au pays, derrière la Compagnie pé-



RAFFINERIE — Un camion-citerne, de la compagnie Fina, passe devant la filiale canadienne de Pétrofina, sise dans l’Est de Montréal. (Photolaser PC)

trolière impériale, filiale d’Exxon, de New York.

D’ici la fin de l’année, Pétro-Canada aura pris le contrôle de 51 pour cent des actions de PétroFina Canada et le contrôle total d’ici trois ans. PétroFina SA possède 71 pour cent des actions de PétroFi-

na Canada et les autres 29 pour cent sont très dispersés.

Le montant de \$120, soit un bon \$30 de mieux que la cote actuelle en bourse, offert par Pétro-Canada pour chaque action a été dénoncé par certains comme étant démesurément gonflé en faveur de la multinationale et quali-

fié de gaspillage d’argent des contribuables.

M. Lalonde, qui venait de prendre la parole devant des hommes d’affaires, n’a pas précisé comment la société d’Etat allait payer sa nouvelle acquisition. Elle peut puiser dans ses propres profits et emprunter le reste ou demander l’imposition d’une nouvelle taxe sur les hydrocarbures, tel que mentionné dans le dernier budget fédéral.

“Tous les Canadiens seront appelés à contribuer à cette prise de contrôle de notre industrie pétrolière et gazière, a ajouté M. Lalonde. Mais il n’y aura pas de rallonge du budget, des dépenses du gouvernement ou de son déficit.”

Pas la dernière

Cette acquisition, “un pas vers l’auto-suffisance énergétique”, n’est pas nécessairement la dernière pour Pétro-Canada, a dit M. Lalonde. Le programme national contenu dans le budget MacEichen prévoit que la moitié de l’industrie des hydrocarbures du pays appartiendra à des sociétés canadiennes d’ici 1990.

Le ministre a affirmé avoir reçu de la société d’Etat l’assurance que les 2.300 employés de PétroFina ne seront pas affectés par ce changement de propriété et de direction et qu’on n’envisage pas autre chose qu’un accroissement des activités.

Pétrofina

Bérubé approuve le principe de la vente

QUEBEC (PC) — Le ministre de l’Energie et des Ressources du Québec, M. Yves Bérubé, approuve le principe de la vente de la société belge Pétrofina Canada Inc. à Pétro-Canada en autant qu’elle canadienise l’industrie du pétrole.

Il a cependant des réserves quant au prix de \$120 l’action ou \$1.46 milliard pour l’achat de la filiale de Pétrofina et à l’approvisionnement des consommateurs en pétrole.

Au cours d’une rencontre avec la presse, M. Bérubé a rappelé qu’une firme spécialisée avait fixé à \$81 la valeur de chacune des actions de Pétrofina Canada.

“Il faudra que le gouvernement fédéral explique cet écart entre son offre et la valeur réelle des actions. Il devrait rendre public le rapport d’étude des experts”.

Le ministre est d’avis que le “gros prix” payé par Ottawa pourrait avoir une influence sur le coût du pétrole vendu aux consommateurs puisqu’à la fin, ce sont eux qui devront en défrayer la note.

Transfert de la filiale

D’autre part, M. Bérubé a dit qu’il faudra que le gouvernement fédéral s’engage formellement non seulement à ne pas transférer le siège de la filiale de Pétrofina de Montréal à Calgary mais à faire des efforts aussi pour renforcer le centre de décision à Montréal.

Le ministre a souligné que la compagnie Pétrofina étant francophone, elle pouvait faciliter l’embauche et le développement de cadres ou d’employés de langue française et qu’il ne faudrait pas que ces derniers souffrent de la prise en mains de la compagnie par le fédéral.

M. Bérubé a exprimé l’espoir par ailleurs que l’approvisionnement en pétrole canadien ne soit pas menacé et que l’exploration de nouvelles sources se poursuive à un même rythme.

Car, a-t-il expliqué, les travaux d’exploration ont ralenti depuis l’annonce de l’achat éventuel de la filiale canadienne de Pétrofina par la société d’Etat Pétro-Canada.

la Baie

1/3 DE RABAIS

sur les chemises de l’heure!

317

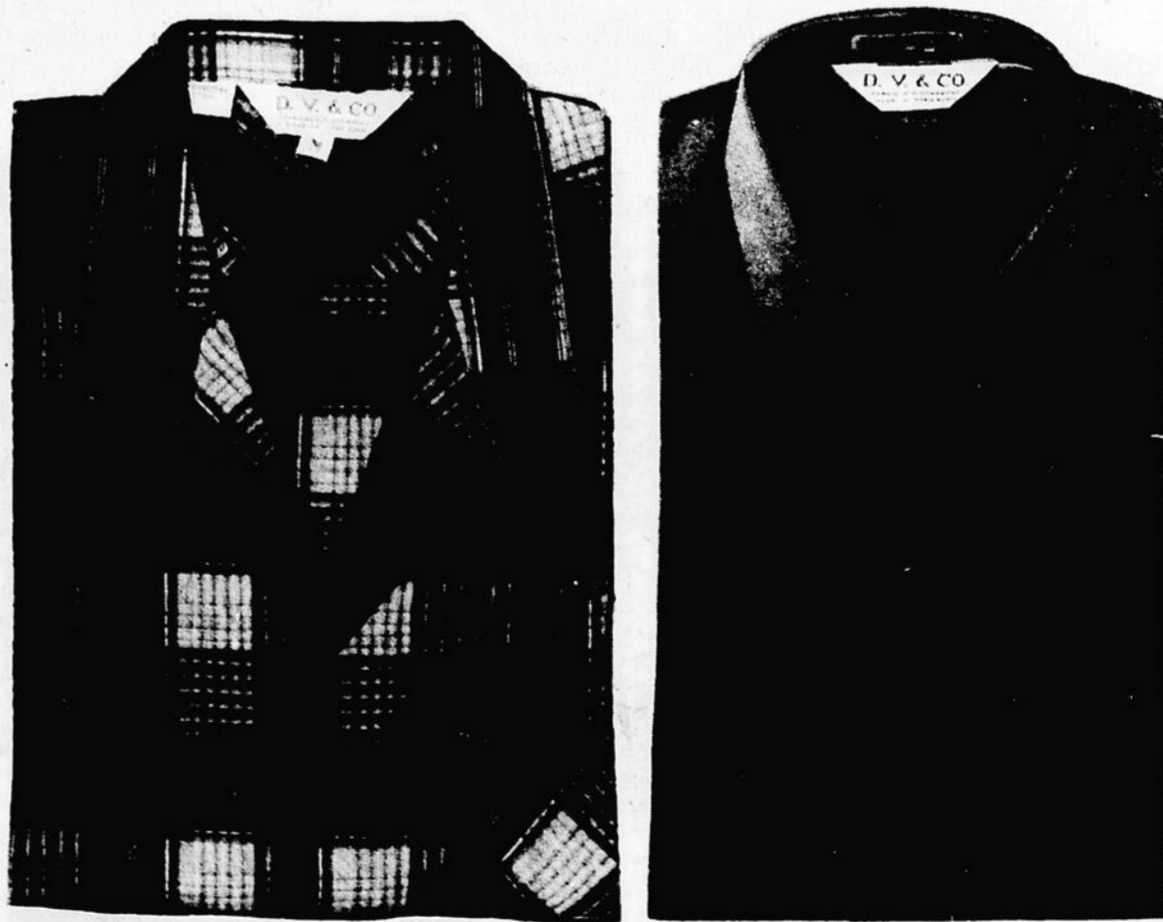


Profitez tout de suite de vraies aubaines sur les chemises que vous porterez durant la belle saison! Les chemises D.V. & Co. sont une première à La Baie et la Boutique 317 vous les offre à bas prix spectaculaire! Venez choisir les modèles que vous préférez, classiques ou sport, à manches longues ou courtes, à col pyjama, à boutons ou sans... Ces chemises radieuses sont réalisées en tissus légers et confortables, en pur coton ou en mélanges de polyester et coton. Toutes arborent les plus splendides couleurs de la saison, unies ou à motifs, écossais, damiers ou rayures! Alors, n’attendez plus: venez dès maintenant préparer votre printemps! Passez à la Boutique 317 et profitez de ces aubaines!

La Baie, ord.: \$23.00

14⁹⁹ ch.

Achats en magasin seulement. Boutique 317, Chicoutimi, 545-3160.



Les meilleurs prix en ville: La Baie vous rembourse la différence si vous trouvez un de nos articles à meilleur marché ailleurs.



Le meilleur chemin...

Pour un accès plus facile à la Baie de Place du Royaume, empruntez la rue des Saguenéens ou la rue des Champs-Élysées. Vous arrivez ainsi directement dans l’immense stationnement de 1.200 autos.



La Baie, Chicoutimi

3, Place du Royaume, boulevard Talbot, Chicoutimi, 545-3160.

Heures d’affaires:

du lundi au mercredi, de 9h 30 à 17h 30
— les jeudi et vendredi, de 9h 30 à 21h 00
— le samedi, de 9h 00 à 17h 00.